Comité de Pilotage
Programme Re-sources du Cébron

Bilan des actions 2022
Programme d'actions 2023

19 Juin 2023



Conclusion du bilan mi-parcours Re-sources du Cébron

Points d'ajustements

- Poursuite effacement du plan d'eau du marais Bodin, inscrit dans CT 2020-2022, reporté sur la période 2023-2025 et étude diagnostic de plans d'eau sur un sous-bassin conformément à la disposition 35 du SAGE (Evaluer l'impact des plans d'eau du bassin versant du Cébron)
- Ajustement Action Valorisation des haies : action en lien avec le Label Haies
- Mise en veille du projet Collectif de méthanisation d'effluents agricoles
- Expérimentations: augmentation de l'enveloppe pour intégrer le projet de CUMA départementale interbassin (matériel dédié au désherbage mécanique, sur-semis prairies...)
- Augmentation de l'enveloppe ouverte pour les diagnostics d'exploitations agricoles

→ Volonté de poursuite du contrat par le COPIL du 5/10/2022

CONTRAT 2023-2025 VALIDE Et SIGNE

- Poursuite de la stratégie 2020-2022 basée sur :

❑ **Couvrir tous les sols du bassin versant** notamment par :

- les prairies de longue durée et accompagner les éleveurs qui les valorisent et œuvrent pour réduire leurs intrants et cherchent une meilleure autonomie
- Les couverts végétaux pouvant être valorisés par les élevages

❑ **Protéger zones sensibles** : **les ruisseaux, bordures de la retenue**

❑ **Contribuer à la structuration de projets de territoire :**
- favorables à la qualité de l'eau,
- permettant l'équilibre du phosphore

Présentation en CLE du SAGE Thouet le 08 novembre 2022



CONTRAT 2023-2025 VALIDE Et SIGNE



- 1 Equipe d’animation : 1,47 ETP

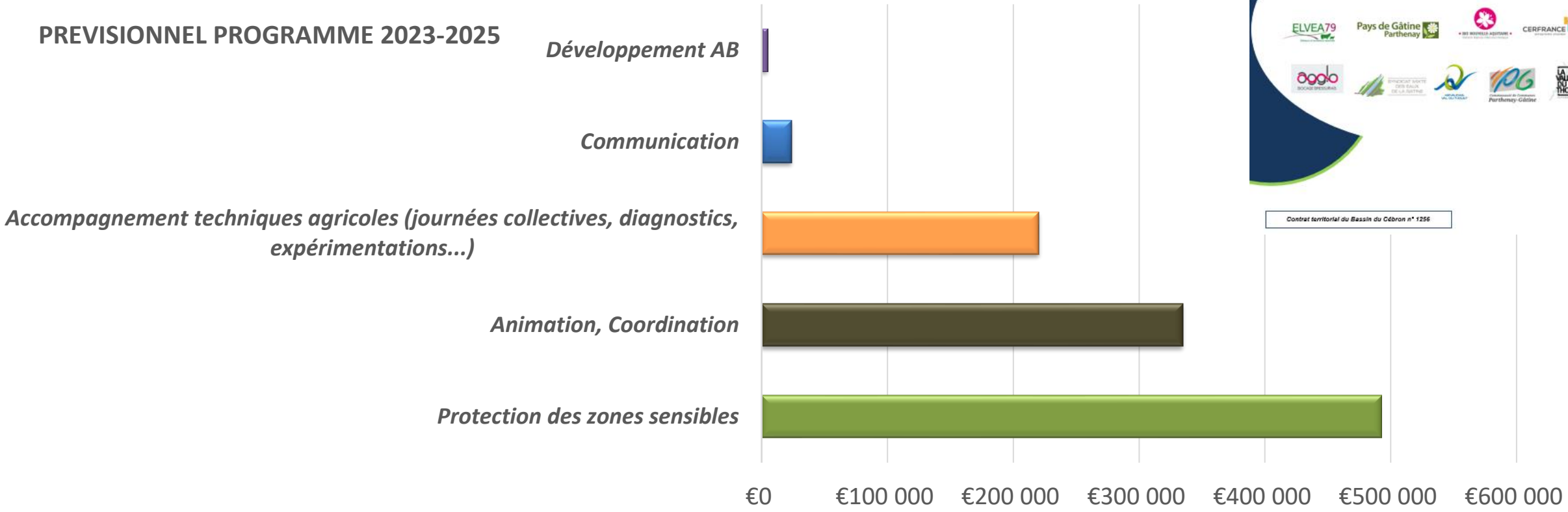

Objectifs qualité eau brute à la prise d'eau

Paramètre	Objectif CT 2020-2025	2022
Matières organiques (COT)	**C° Moy < 12 mg/l** (Norme à 10 mg/l, régime dérogatoire)	**Objectif atteint** **C° Moy 2022 :10,8 mg/l** **C° Max 2022 : 13 mg/l**
Phosphore Total	**C° Moy < 0,08 mg/l**	**Objectif atteint** **C° Moy 2022 : 0,074 mg/l** **C° Max 2022 : 0,14 mg/l**
Pesticides	**C° < 0,1 µg/L par molécule** **C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules**	**Objectif non atteint** **C° Max somme 2022 : 0,736**
Nitrates	**C° Moy <10 mg/l**	**Objectif atteint** **C° Moy 2022 : 5,6 mg/l**

Les stations de suivi de la qualité des eaux

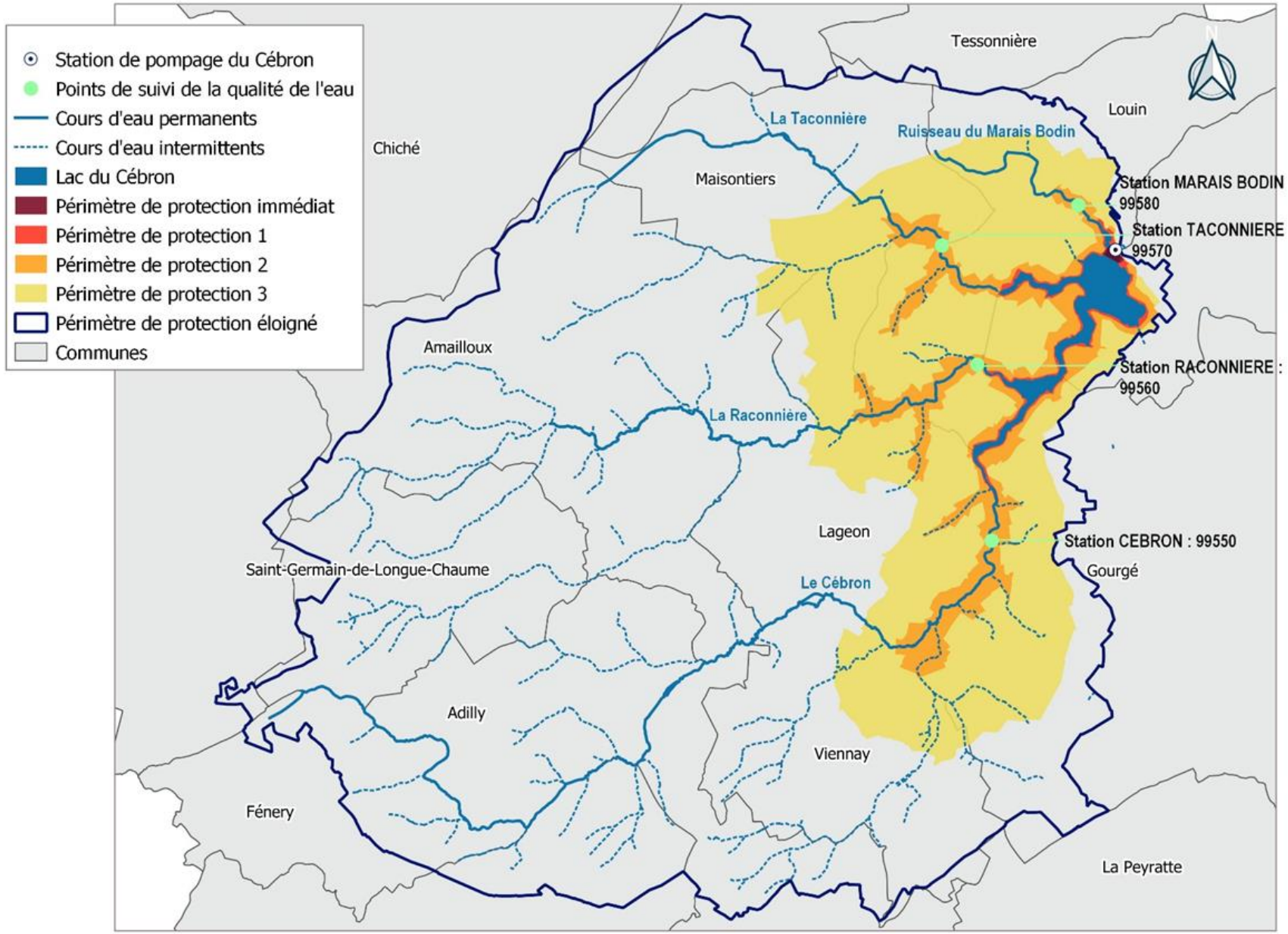

Suivi qualité des eaux sur les ruisseaux du bassin versant

- Suivi analytique mensuel de la physico chimie des ruisseaux alimentant la retenue du Cébron

- Recherche périodique de pesticides et perturbateurs endocriniens : printemps (mars à juin); automne (octobre à décembre) sur la station du ruisseau du Cébron

  En 2022, suivi renforcé sur les 3 autres stations (Taconnière, Raconnière et Marais Bodin)

- Suivi des développements de blooms algaux dans la retenue – de mai à octobre

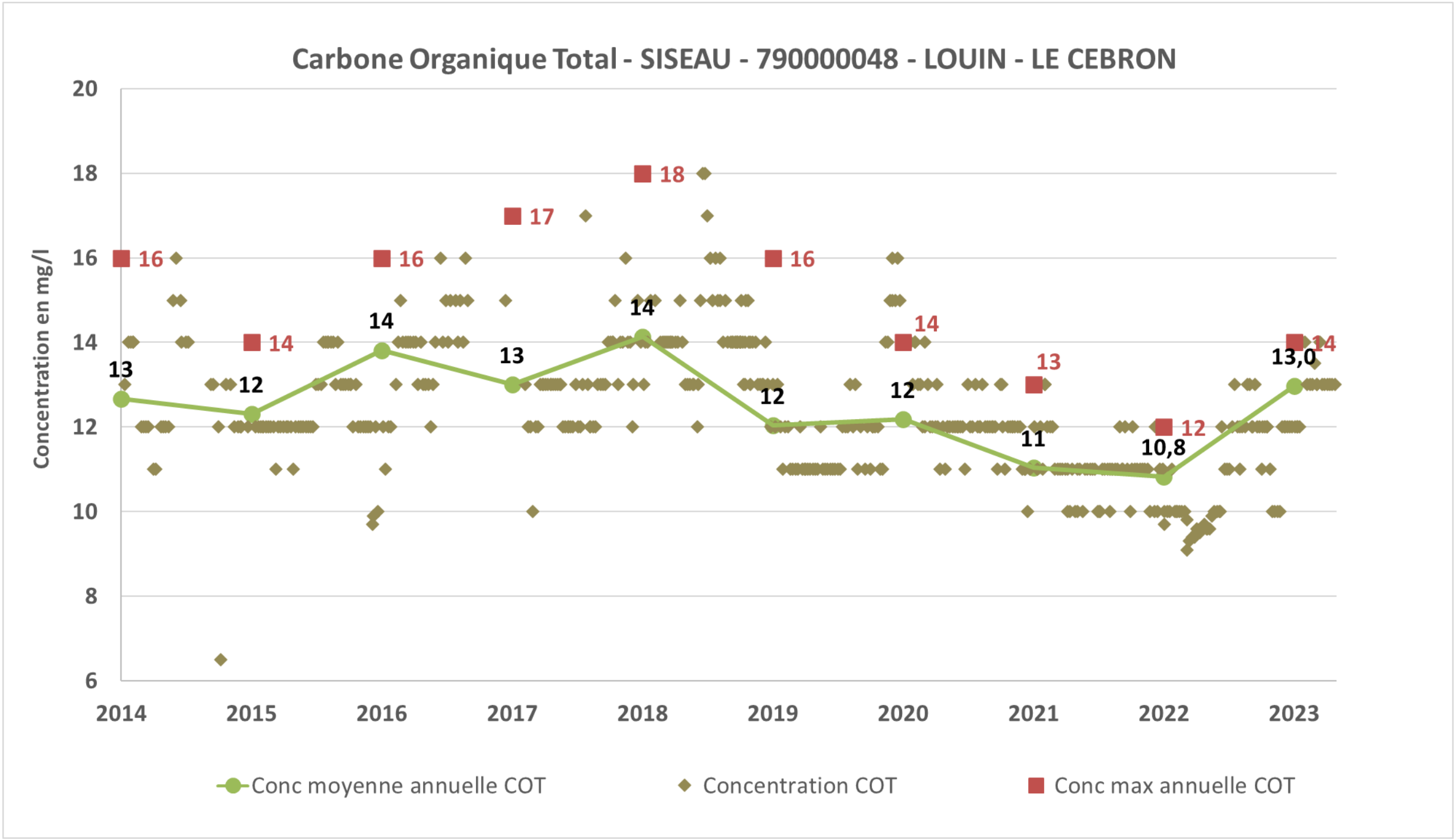
Carbone Organique Total - SISEAU - 790000048 - LOUIN - LE CEBRON
Concentration en mg/l
20
18
16
14
12
10
8
6
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
16
14
16
17
18
16
14
13
12
14
13
14
12
12
13
11
12
10,8
14
13,0
Conc moyenne annuelle COT
Concentration COT
Conc max annuelle COT

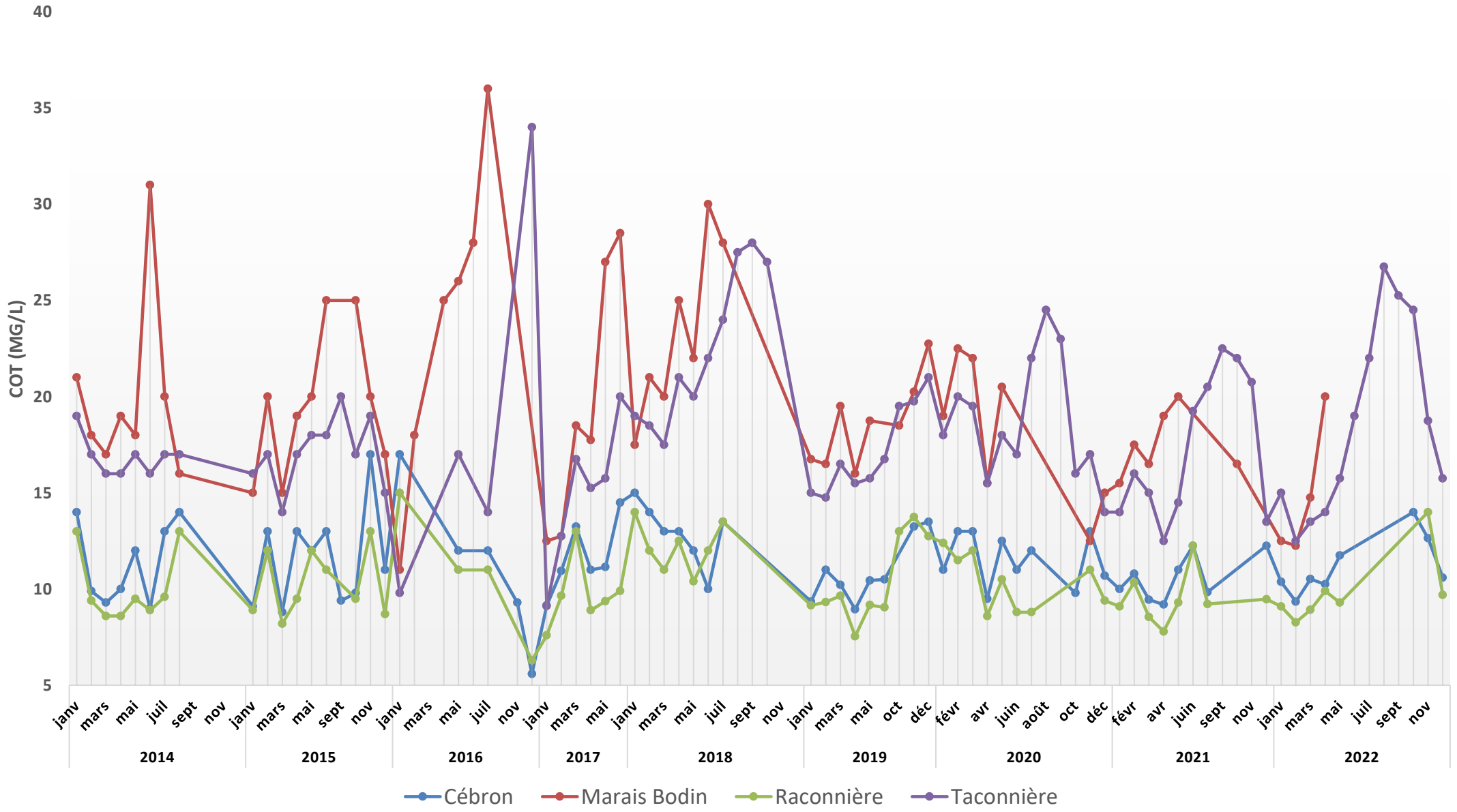
Carbone Organique Total - Points de suivis des ruisseaux BV Cébron
2014- 2022
COT (MG/L)
40
35
30
25
20
15
10
5
janv mars mai juil sept nov janv mars mai sept nov janv mars mai juil nov janv mars mai janv mars mai juil sept nov janv mars mai oct déc févr avr juin août oct déc févr avr juin sept nov janv mars mai juil sept nov
2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022
Cébron
Marais Bodin
Raconnière
Taconnière

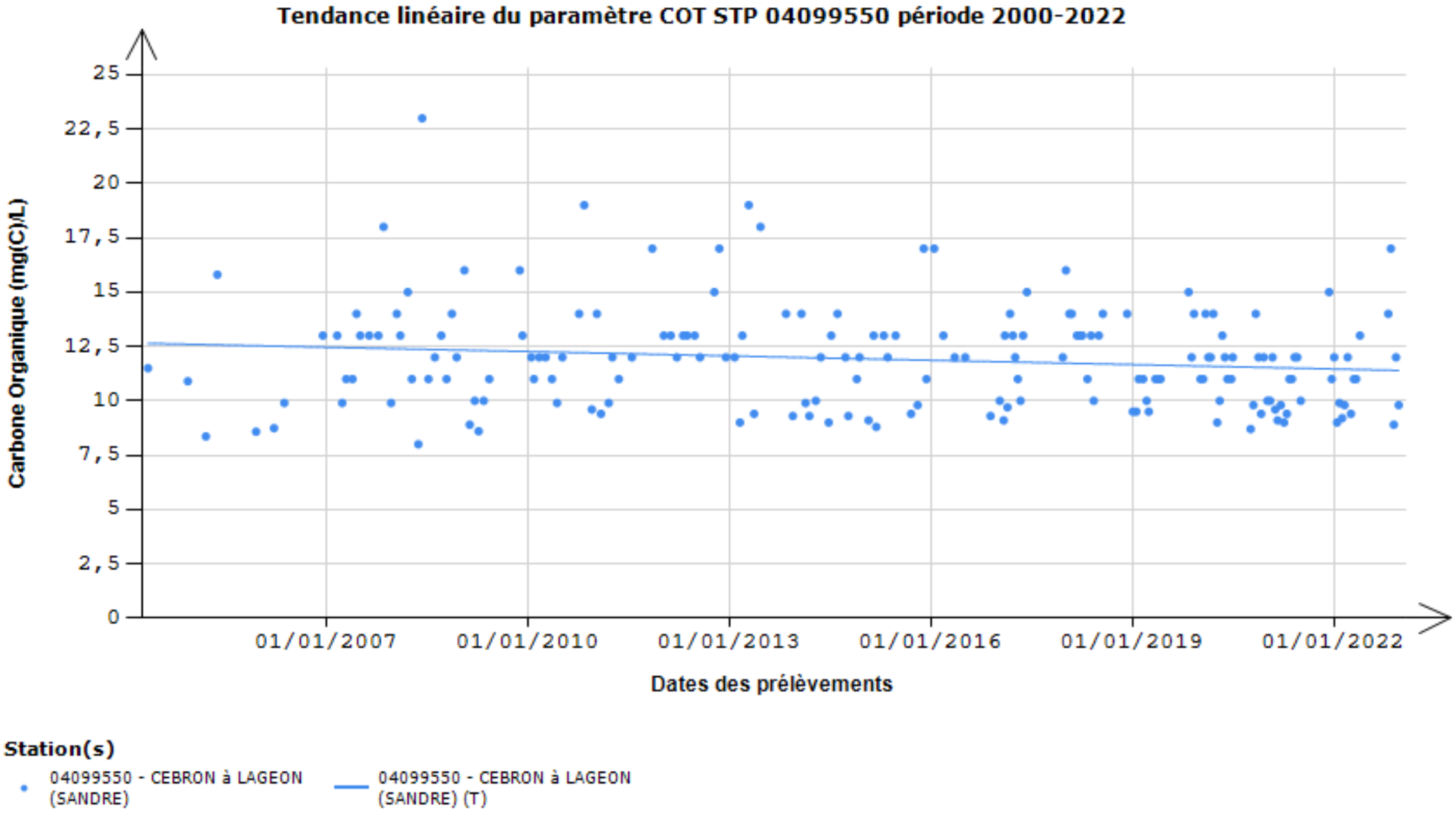
Tendance linéaire du paramètre COT STP 04099550 période 2000-2022
Carbone Organique (mg(C)/L)
25
22,5
20
17,5
15
12,5
10
7,5
5
2,5
0
01/01/2007
01/01/2010
01/01/2013
01/01/2016
01/01/2019
01/01/2022
Dates des prélèvements
Station(s)
04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE)
04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE) (T)

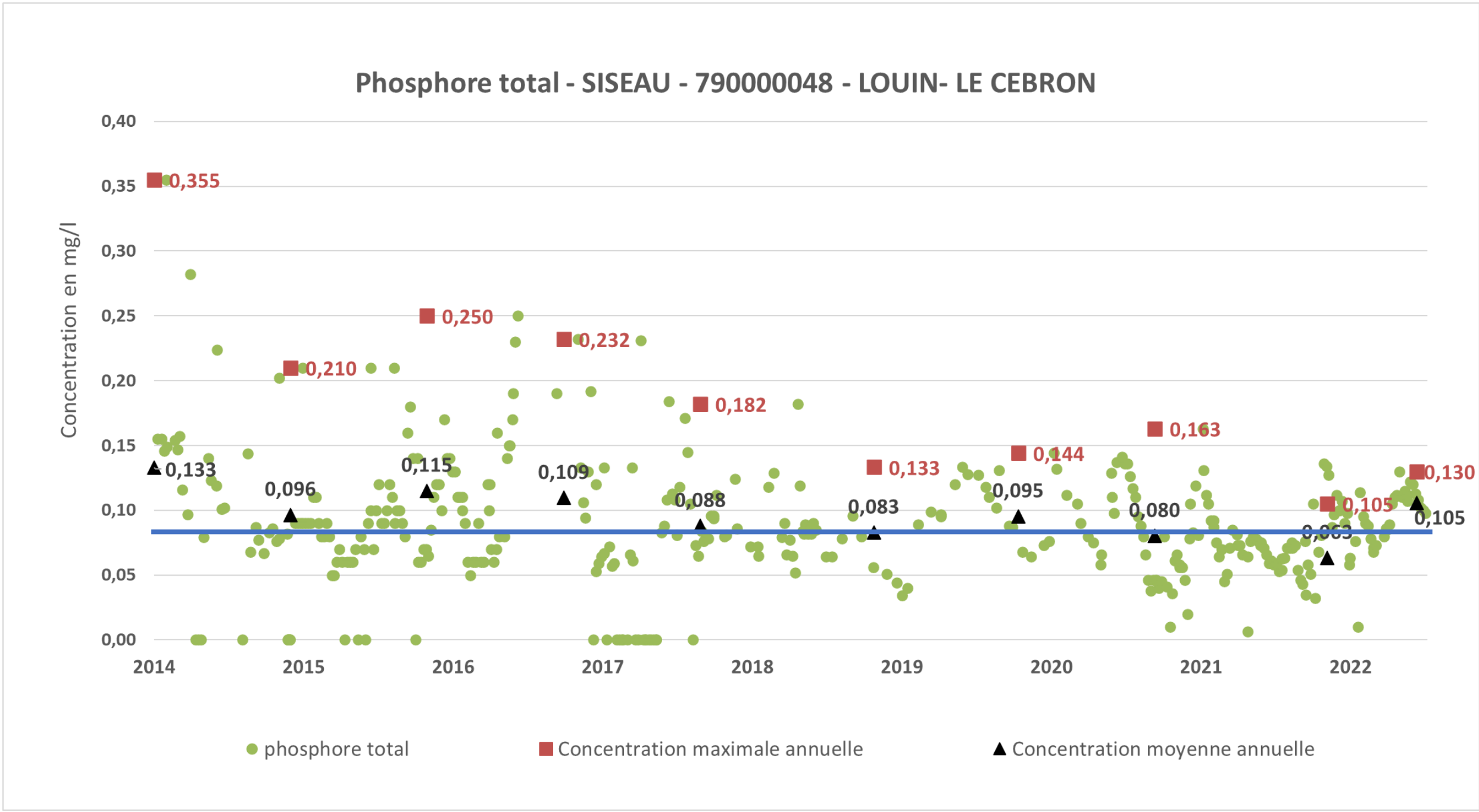
Phosphore total - SISEAU - 790000048 - LOUIN- LE CEBRON
Concentration en mg/l
0,40
0,35
0,30
0,25
0,20
0,15
0,10
0,05
0,00
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
0,355
0,210
0,250
0,232
0,182
0,133
0,144
0,163
0,130
0,105
0,133
0,096
0,115
0,109
0,088
0,083
0,095
0,080
0,063
0,105
phosphore total
Concentration maximale annuelle
Concentration moyenne annuelle

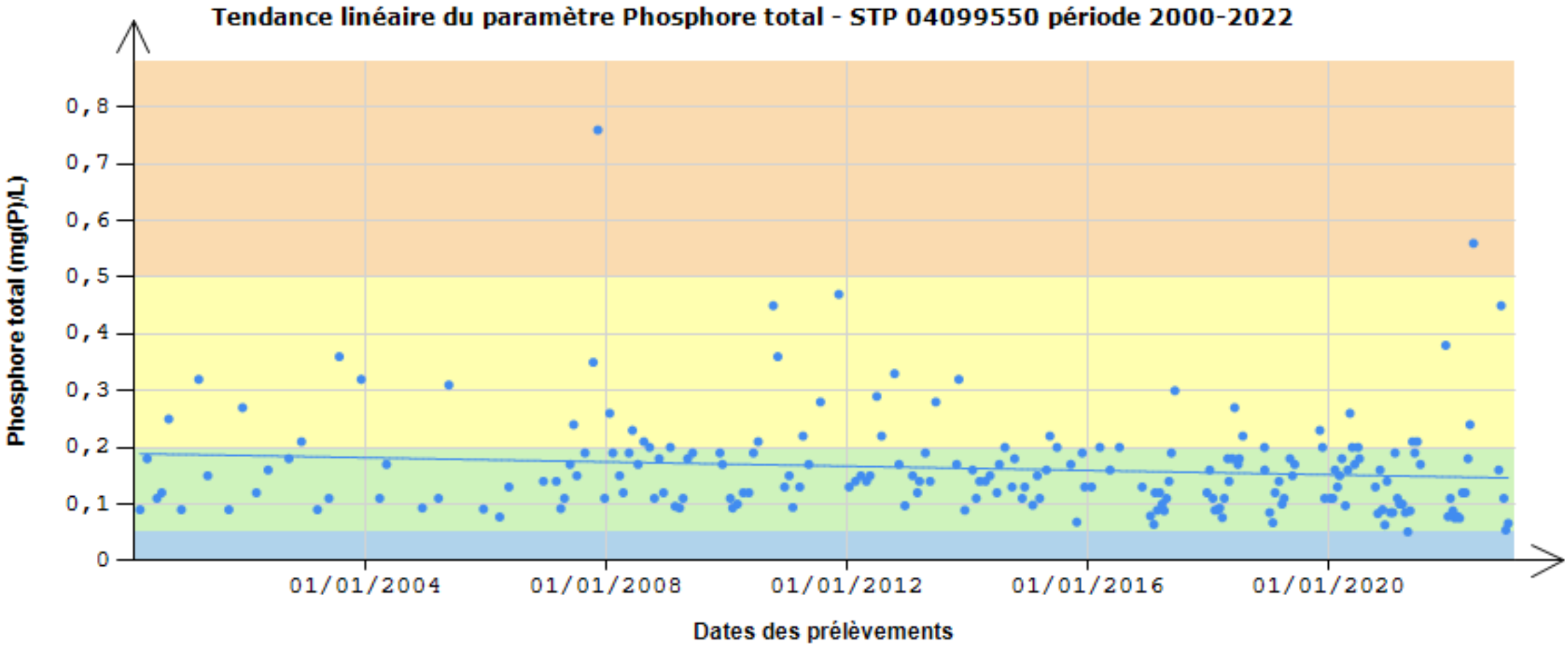

Etat écologique - Paramètres physico-chimiques généraux - Cycle DCE 2016-2021 - Arrêté 2018

très bon [0 - 0,05] | bon]0,05 - 0,2] | moyen]0,2 - 0,5] | médiocre]0,5 - 1] | mauvais]1 - +∞[

Station(s)

04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE)

04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE) (T)

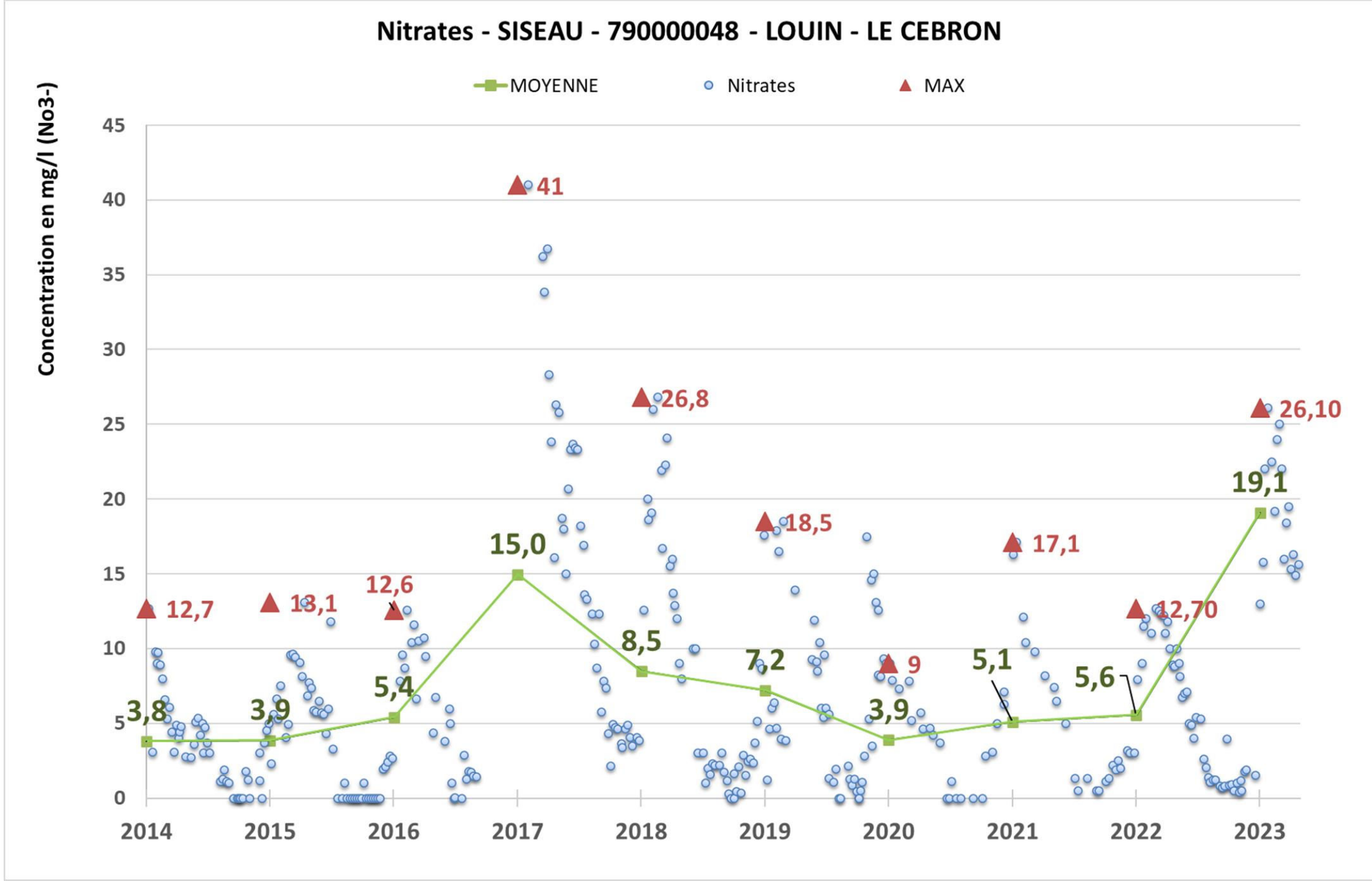
Nitrates - SISEAU - 790000048 - LOUIN - LE CEBRON
MOYENNE
Nitrates
MAX
Concentration en mg/l (No3-)
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
41
26,8
18,5
17,1
12,7
13,1
12,6
12,70
26,10
9
3,8
3,9
5,4
15,0
8,5
7,2
3,9
5,1
5,6
19,1

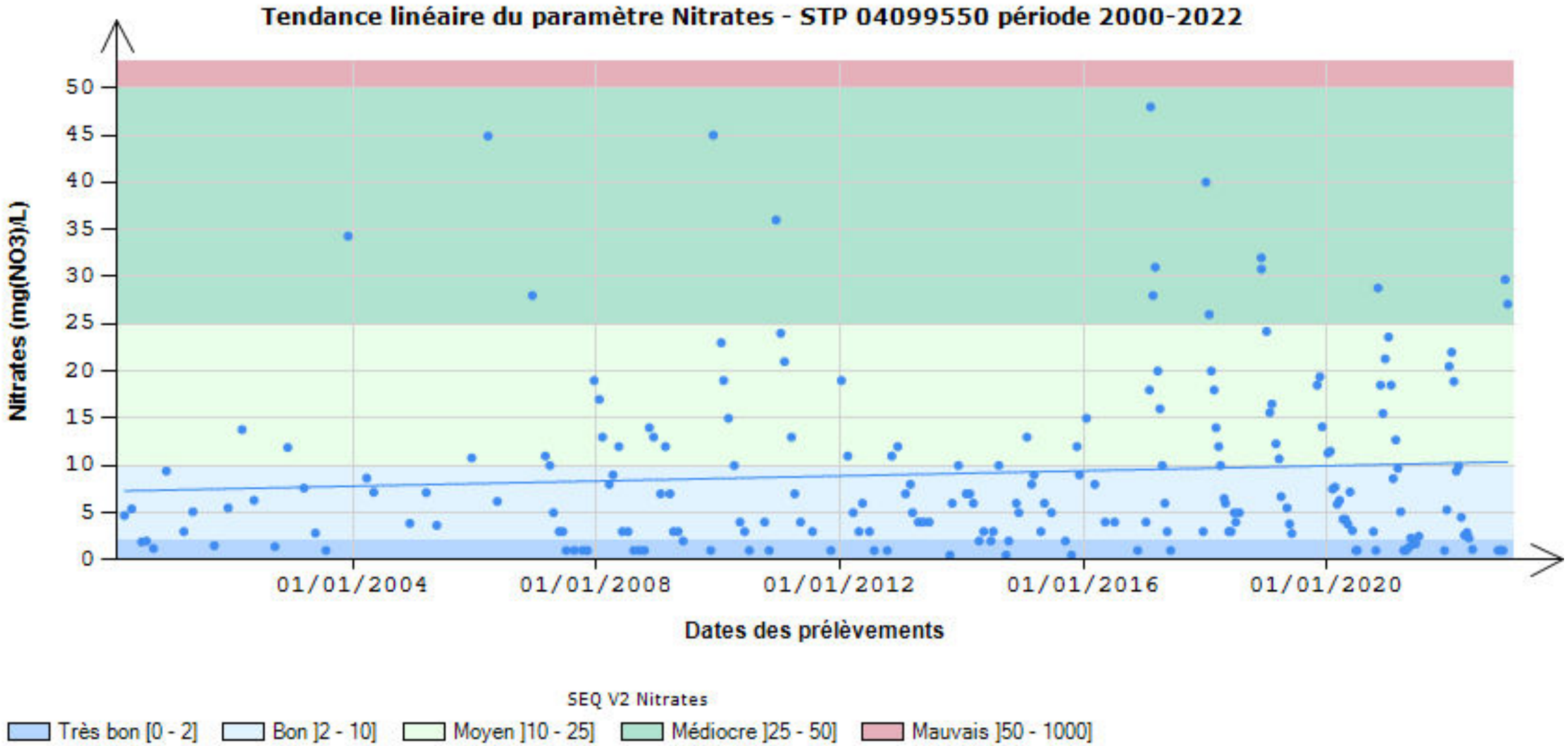
Tendance linéaire du paramètre Nitrates - STP 04099550 période 2000-2022
Nitrates (mg(NO3)/L)
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
01/01/2004
01/01/2008
01/01/2012
01/01/2016
01/01/2020
Dates des prélèvements
SEQ V2 Nitrates
Très bon [0 - 2]
Bon]2 - 10]
Moyen]10 - 25]
Médiocre]25 - 50]
Mauvais]50 - 1000]
Station(s)
04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE)
04099550 - CEBRON à LAGEON (SANDRE) (T)

Bilan du suivi des Pesticides

Compilation des données à la prise d'eau brute 2014-2022

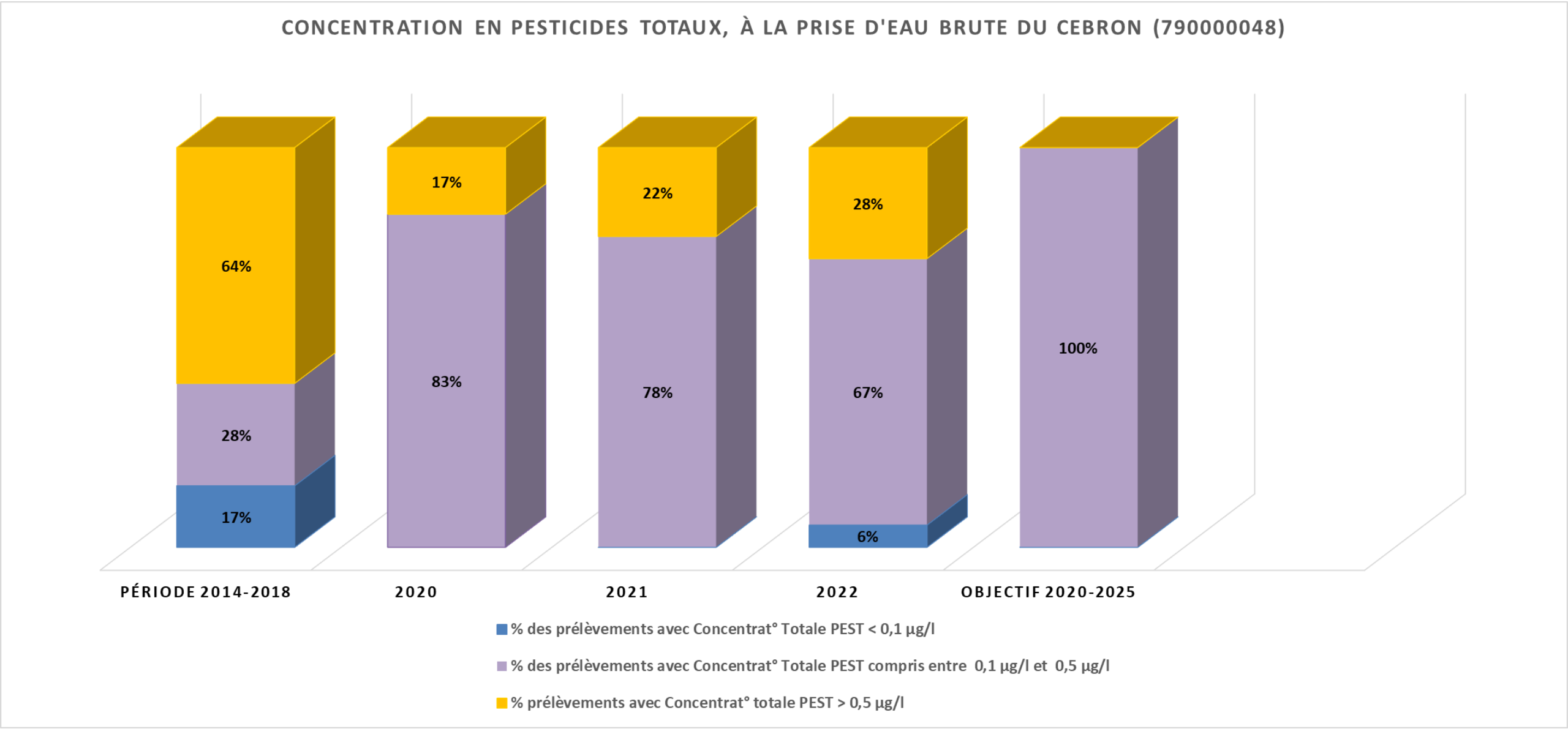

Bilan du suivi des Pesticides

Données à la station du ruisseau du Cébron (amont immédiate de la retenue)

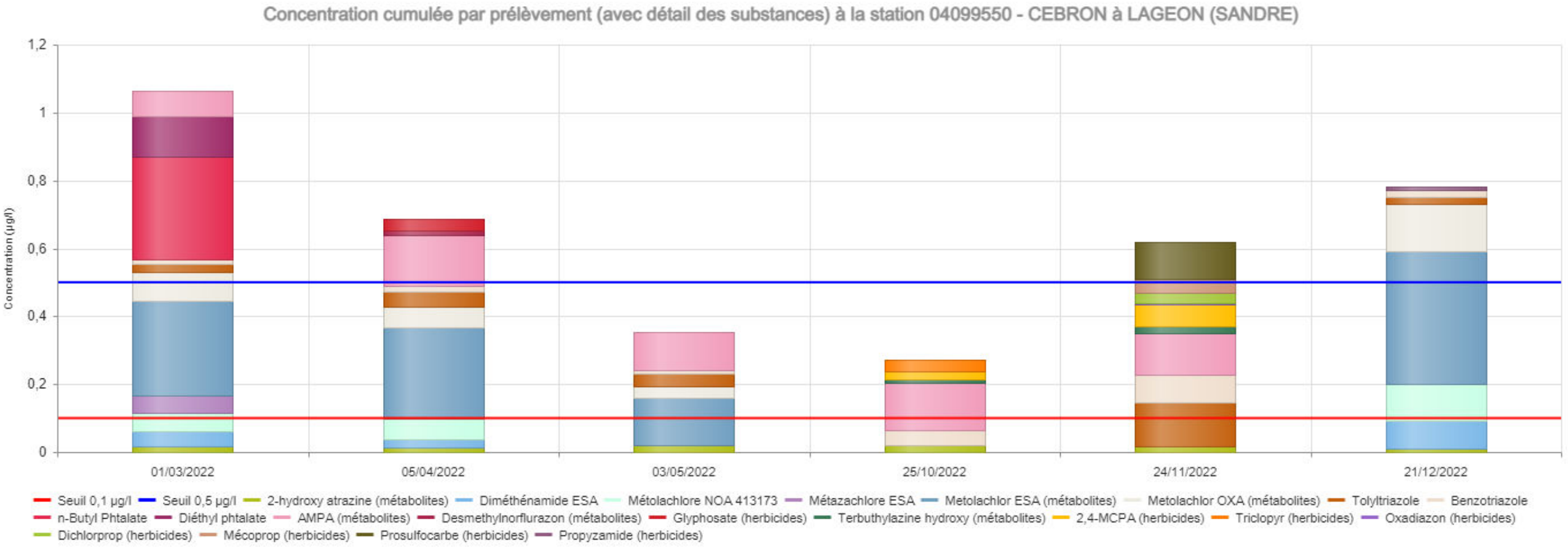

Bilan du suivi des Pesticides

Données à la station du ruisseau du Cébron (amont immédiate de la retenue)

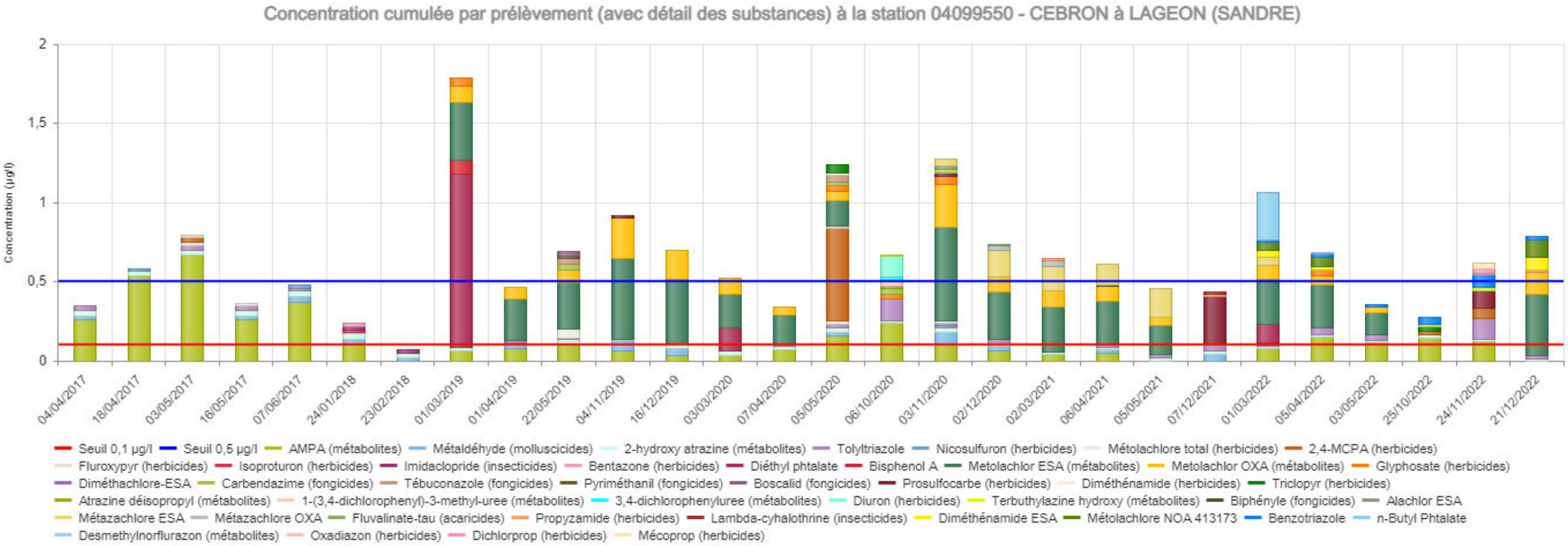

Indicateur de territoire

BNVD Cébron 2015-2021

AAC Re-Sources : **CÉBRON**

Groupe de substances par usage / fonction : Tous les usages

Achats annuels – quantités en kg ?

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Herbicides	11 162,66	10 094,39	9 854,02	10 958,53	7 189,19	10 173,37	10 129,17
Fongicides/Bactéricides	2 825,24	3 849,77	3 184,24	3 974,84	3 409,33	2 492,74	3 068,39
Insecticides/Acaricides	437,28	603,75	303,18	737,27	1 041,97	765,60	484,36
Autres usages	36,00	0,23	165,99	1 358,03	144,54	284,59	824,76
Sans usage défini	658,38	694,15	617,50	412,76	226,43	323,80	494,53
Total (dont liste biocontrôle et utilisation AB)	15 119,56	15 242,31	14 124,92	17 441,43	12 011,46	14 040,09	15 001,21
Liste biocontrôle	377,44	948,81	215,01	1 075,22	1 693,09	1 247,29	1 327,22
Utilisable en agriculture biologique	679,80	1 290,65	480,18	1 358,94	2 172,03	1 319,25	1 493,16

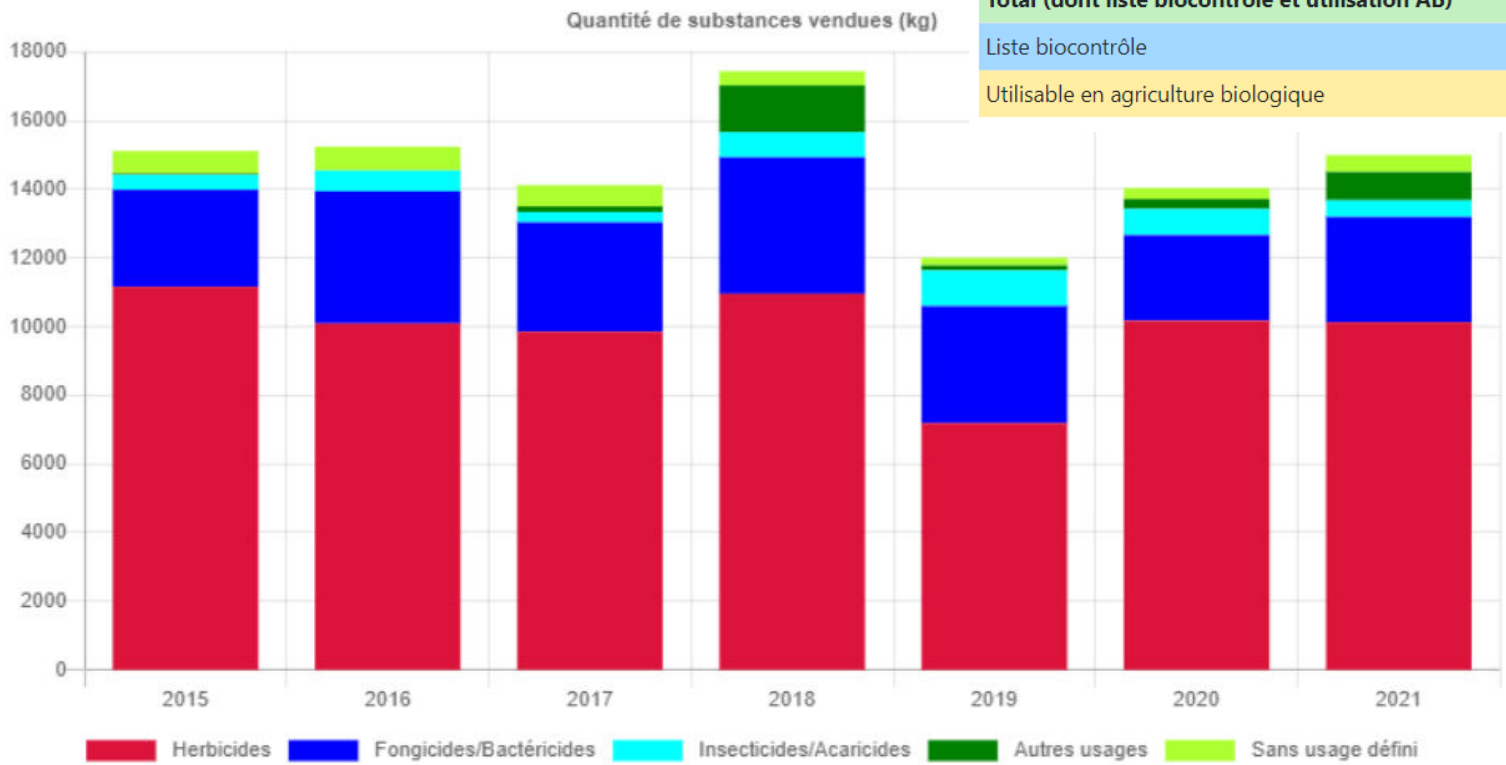

Indicateur de territoire

BNVD Cébron

	Produits phytosanitaires vendus sur le zonage BNV-D Cébron				
Année	Quantité de substances vendues au total en kg	Quantité d'herbicide vendues au total en kg	Quantité de s-métolachlore vendue en kg	Pourcentage de s-metolachlore sur le total des substances vendues	Pourcentage de s-metolachlore parmi les herbicides vendus
2015	15 120	11 163	376	2%	3%
2016	15 242	10 094	364	2%	4%
2017	14 125	9 854	395	3%	4%
2018	17 441	10 958	416	2%	4%
2019	11 965	7 196	308	3%	4%
2020	13 984	10 173	458	3%	5%
2021	13 984	10 173	458	3%	5%

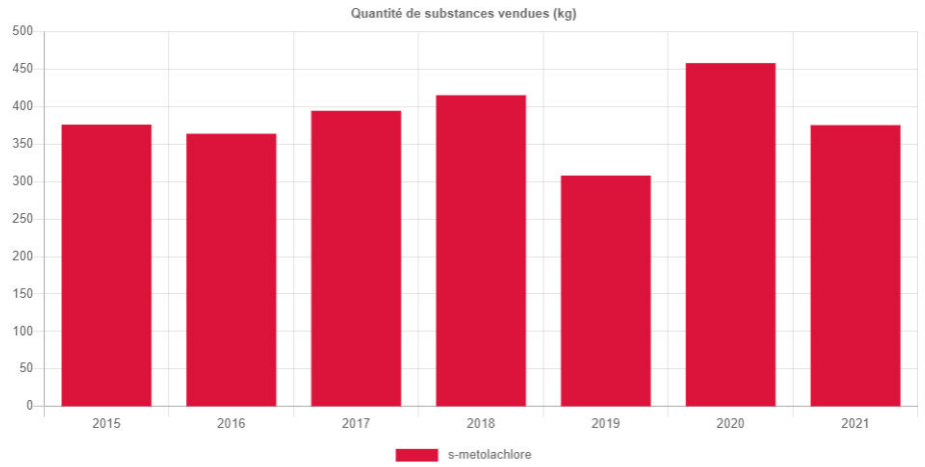

Indicateur de suivi du territoire

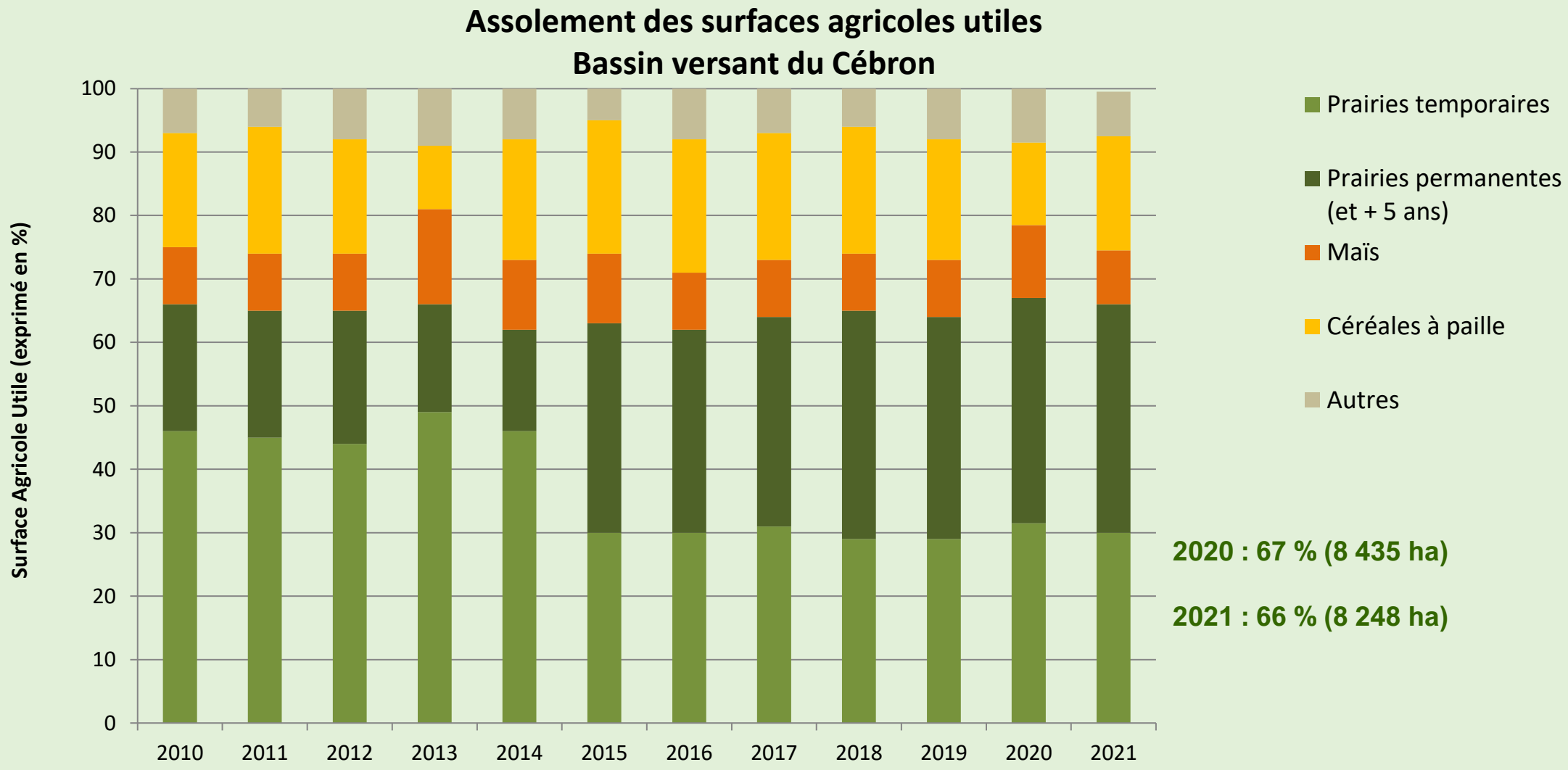

2020 : 67 % (8 435 ha)

2021 : 66 % (8 248 ha)

Evolution des parts de cultures annuelles, prairies permanentes et temporaires dans l'assolement

Enjeu 1

Couverture des sols

COUVERTURE DU SOL







Plateforme « Couverts végétaux »

Date implantation : 14 septembre 2021
Journée technique 10 janvier 2022

7 participants

- Essai de :
  - Couverts végétaux
  - Mélange fourrager

- Comment choisir son couvert en fonction de ses rotations et de ses dates de semis ? Quelles espèces et variétés sont les plus adaptées ?

COUVERTURE DU SOL

Interculture courte et couvert relai dans un objectif de pâturage (2021)





- Couvert d'été pâturé suivi d'un couvert hivernal en parallèle d'un couvert relai
  - Octobre : comparatif couvert estival/relai
  - Avril : comparatif couvert hivernal/relai : 2,5T MS/ 6T MS

- Fosse pédologique

Date implantation : 1er Septembre 2021
Date journée technique : 06 Octobre 2021
07 Avril 2022

8 participant.e.s
15 participant.e.s

CUMA DEUX-SÈVRES LA PUISSANCE DU GROUPE
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES
ÉCOPHYTO DEPHY RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ





COUVERTURE DU SOL







Essaie de couvert relai à Chatillon sur Thouet

3 Ateliers :

- Couvert relai
  - Octobre : comparatif couvert estival/relai
  - Biomasse moyenne 1,6 T MS
- Fosse pédologique
- Destruction de couvert : comparatif méthodes/prix

Date implantation : 19 Août 2022
Date journée technique : 09 mars 2023

16 participant.e.s
Dont 7 exploitants

20 terminal CGEA MFR Saint-Loups
28 BTS PA des Sicaudières

COUVERTURE DU SOL

Essai de couvert relai à Amailloux

- 4 ha de couvert court : semis à la moisson – pâturage septembre/octobre – destruction octobre pour semis de céréales

- Mélange du couvert : tournesol, sorgho fourrager, radis fourrager, phacélie et vesce pourpre
  - *Choix des espèces suggérée par Sarah Singla, dans le cadre d'une intervention en novembre sur la même parcelle.*

- Date de visite du couvert prévu autour du 10 octobre 2023 à Amailloux

COUVERTURE DU SOL

Caravane de l'élevage herbager

CUMA DEUX-SÈVRES
LA PUISSANCE DU GROUPE

Thématiques générales :

- Sursemis de prairie, semis direct
- Matériel de clôture pour PTD
- Broyeur sous clôture / Entretien haie ?

Thématiques locales :

- Salle de traites mobile
- Aménagement de cours d'eau ?

3 dates :
4/10 au sud – St Martin de Bernegoue
5/10 au milieu – MAZIERES EN GATINE
6/10 au nord – Borcq sur Airvault







COUVERTURE DU SOL

Mise en place du cycle méteil

- 5 ha par exploitation, parcelles sur le Cébron
- Organisation commune avec le SEVT

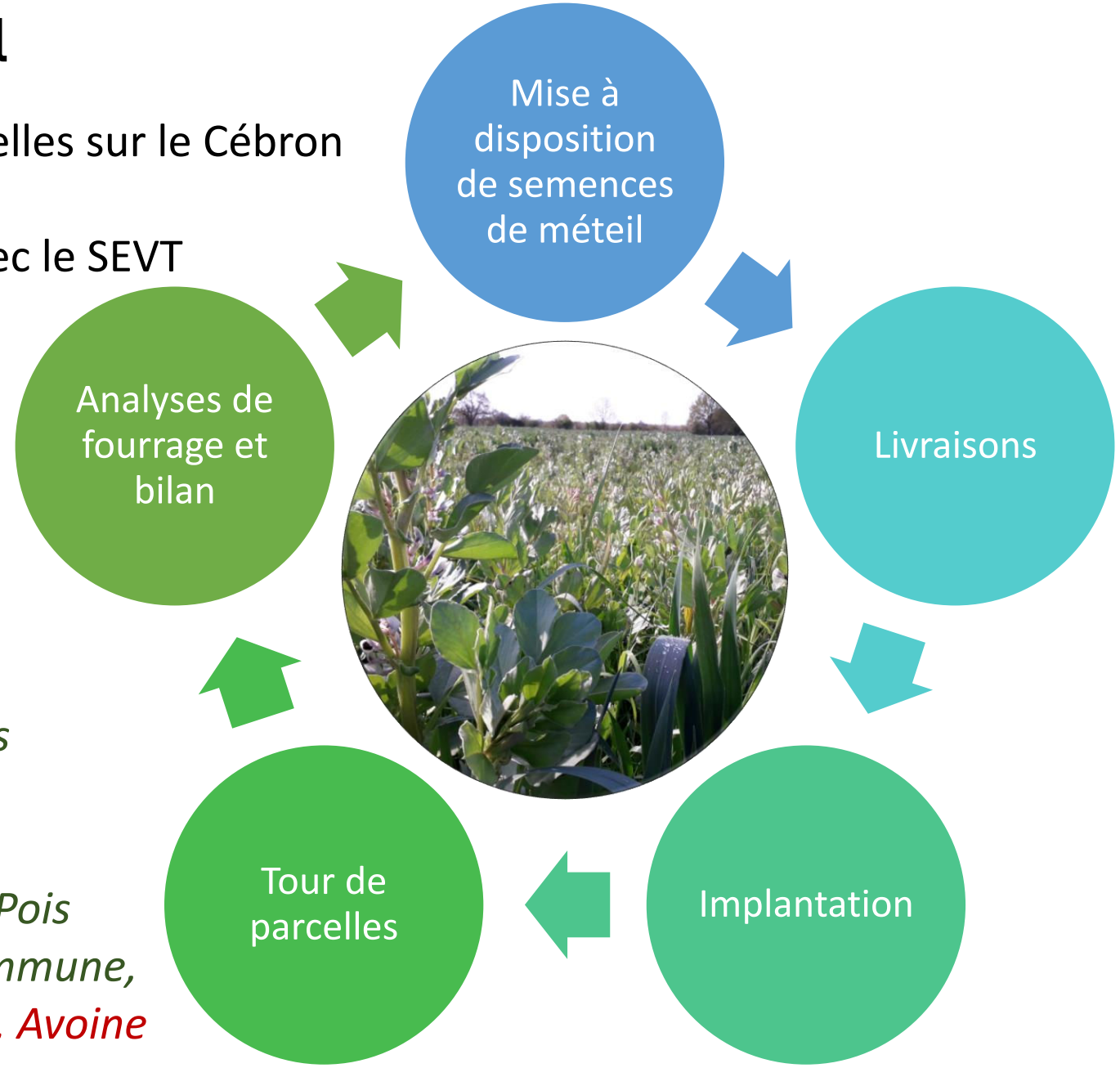

Méteil grain : *Féverole, Pois fourrager d'hiver, Triticale*

Méteil ensilage : *Féverole, Pois fourrager d'hiver, Vesce commune, Trèfle squarrosum, Triticale, Avoine Blanche*



2020/2021



2021/2022



2022
/
2023



2020/2021 : 21 candidatures
1 candidat du Cébron
2021/2022 : 30 candidatures
1 candidat du Cébron
2022/2023 : 15 candidatures
2 candidats du Cébron



Restitution au Lycée Agricole de Venours - site Agrocampus ; Stand Re-Sources 79 - 86

Concours photos : Rendez-vous des couverts végétaux 79

Enterre ton slip

- 2 mois sous terre en milieu de parcelles pour tester l'activité microbiologique du sol
- Restitution par J-P Scherer à l'Agrocampus de Venours dans une fosse pédologique

Résultat dépendant des spécificités locales : faire venir un intervenant ?

Bilan 2023 :

61 slip enterrés dans le 79
3 participants Cébron











ACTION INDIVIDUELLE

Simulations technico-économique (2020-2023)

- *Analyse approfondie des données d'exploitation pour dégager des pistes d'amélioration*

4 demandes → 0 réalisée

Diagnostics d'exploitations (2020-2023)

- *Diagnostic global d'exploitation, description du système, points forts et pistes d'amélioration, projet… (Porte d'entrée de l'accompagnement individuel)*

74 demandes (dont 48 en 2023) → 60 diagnostics engagés

	2023	2024	2025
Diagnostics (unité)	*(20)* 50	*(25)* 12	*(20)* 8

Accompagnement techniques individuels (2020-2023)

- *Organisation du pâturage, travail vers l'autonomie alimentaire, réduction de l'IFT, développement d'une stratégie de couvert, diversifications des ateliers…*

30 ATI demandés → 23 ATI réalisés

Surfaces engagées en contrat agro-environnemental

Mise en évidence des périmètres de protection

	% de la SAU du BV	Nombre d'ha engagées	Montant
		MAEC	
2020	32 %	4 085	435 191 €
2021	35 %	4 475	478 411 €
2022	37 %	4 769	511 081 €
		PSE	
2022	7,1 %	900	83 000 €

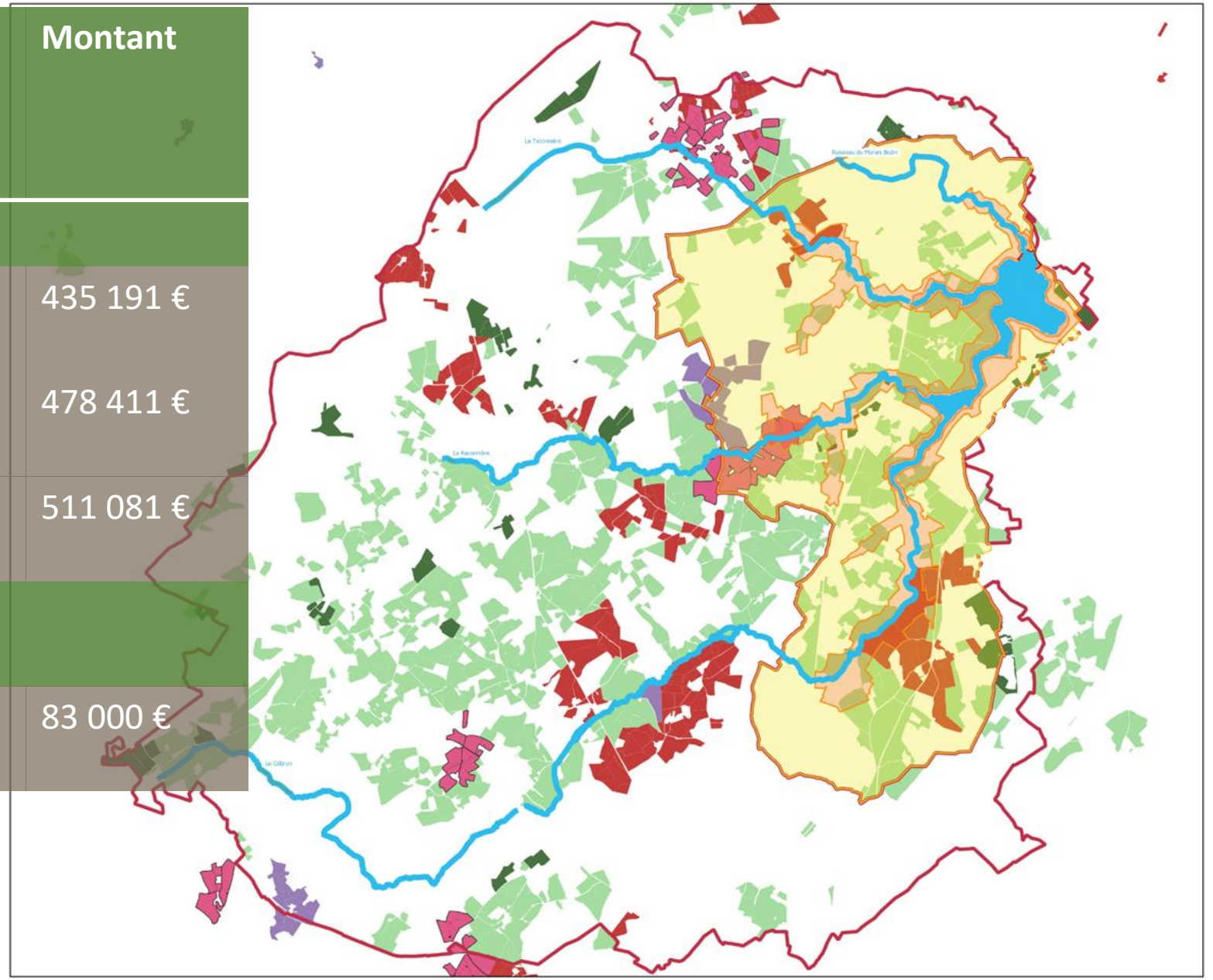

Mesures PAEC Cébron 2023

- Même territoire PAEC historique
- Paramètres et mesures sélectionnées avec groupe d'OPA signatiare du CT Cébron
- Réponse à l'AAP du 19 septembre 2022
- 15 Décembre 2022 : CRAEC : Validation du PAEC Cébron
- Dépôt des demandes à la PAC 2023
- Priorisation été 2023

PAEC Cébron 2023

Mesures		
	MAEC CLIMAT – Bien-être Animal – Autonomie Fourragère – Elevages d'herbivores – Niveau 3	Montant ha : 233 € Plafond : 12 000 €
	MAEC CLIMAT – Bien-être Animal – Autonomie Fourragère – Elevages d'herbivores – Niveau 2	Montant ha : 177 € Plafond : 9 000 €
	MAEC EAU - Gestion de la fertilisation - Couverture des sols - Réduction des herbicides – Niveau 2	Montant ha : 248 € Plafond : 12 000 €
	MAEC BIODIVERSITE – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	Montant ha : 201 € Plafond : 15 000 €
	MAEC BIODIVERSITE – Création de prairies	Montant ha : 358 € Plafond : //

MAEC CLIMAT – BIEN ÊTRE ANIMAL – AUTONOMIE FOURRAGERE – ELEVAGE D'HERBIVORE

	Montant/ ha	Plafond
Niveau 2	177 €/ha	9 000 €/ans
Niveau 3	233 €/ha	12 000 €/ha

SURF ÉLIGIBLE : TA, PP

1e ANNEE

- Taux de chargement maximal de 1,9 UGB/ ha de SFP
- Ne pas utiliser de produit phyto sur 90% des PP et 90 % des PT
  - *Prairie engagées*
- Bilan IFT annuel accompagné 3 ans sur 5
  - **IFT certifier via calculette du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**
- Respecter équilibre de fertilisation azotée sur l'ensemble des parcelles engagées
  - **Vérifié sur la base du bilan prévisionnel qui doit être réalisé au plus tard le 31 mars**
- Part minimale de 15% de la SAU en PP
- Niveau 3 : Limiter les apports de fertilisants azotés minéraux sur prairies permanentes et temporaires engagées à 50 UN/ha/an

2e

A partir de la deuxième année : ne pas dépasser IFT de référence de l'année → Herbicide/ Hors Herbicides et Surfaces engagées / Surfaces non engagées

3e

- % Max de maïs ensilage dans la SFP
  - **Niveau 2 :** 15 %
  - **Niveau 3 :** 10 %
- Plafond annuel de consommation de concentrés
  - **• 800 Kg/UGB Bovine • 1 600 kg/ UGB Caprine**
  - **• 1 000 Kg/ UGB Ovine**
- % minimum surface en herbe sur la SAU
  - **Niveau 2 :** 70 %
  - **Niveau 3 :** 75 %

Rappel : ovin/caprin – de 1ans = 0 UGB

PRIORISATION

Règle de priorisation	Critères	Points
Une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture est incluse dans le PAEC. Une surface est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC.	100% - 90 % de la SAU dans le PAEC	5
	90% - 80 % de la SAU dans le PAEC	4
	80% - 70 % de la SAU dans le PAEC	3
	70% - 60 % de la SAU dans le PAEC	2
	60% - 50 % de la SAU dans le PAEC	1
Les exploitations contractualisant des mesures seront classées en fonction de leur part de SAU sur les périmètres de protection rapproché de la prise d'eau	Plus de 50% de la SAU dans un périmètre de protection rapproché	2
	Moins de 50 % de la SAU dans un périmètre de protection rapproché	1
Les exploitations contractualisant des mesures seront classées en fonction du type de la mesure	Mesure Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevage d'herbivores 3	10
	Mesure Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevage d'herbivores 2	8
	Mesure Eau – Gestion de la fertilisation – Couverture – Reduction des herbicides – Grandes cultures	5
	Mesure Biodiversité – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	3
	Mesure Biodiversité – Création de prairies	1
Les exploitations pour qui la MAEC engendre des changements de pratiques seront prioritaires par rapport aux exploitations pour qui la MAEC correspond à du maintien de pratiques	Lors du diagnostic, l'exploitation ne satisfait aucune des exigences du contrat (hors critères d'entrée/d'éligibilité)	3
	Lors du diagnostic, l'exploitation satisfait aux exigences de l'année 2 du contrat (hors critères d'entrée/d'éligibilité)	2
	Lors du diagnostic, l'exploitation satisfait aux exigences de l'année 5 du contrat (hors critères d'entrée/d'éligibilité)	1

Surfaces engagées en contrat agro-environnemental

Mise en évidence des périmètres de protection

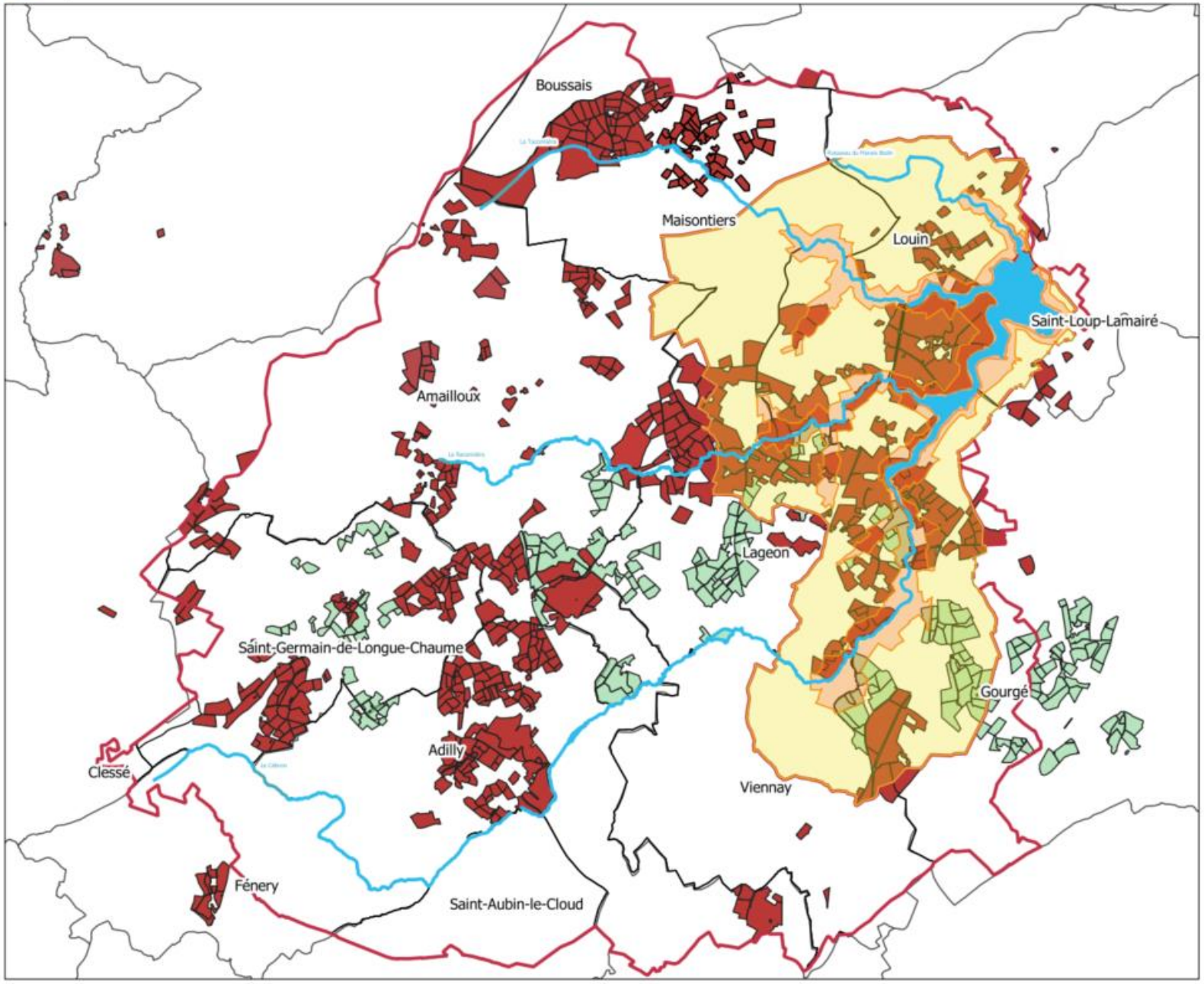

Légende

Hydrographie

- Lac du Cébron
- Affluents principaux

Périmètres de protections

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection 1
- Périmètre de protection 2
- Périmètre de protection 3
- Périmètre de protection éloigné

Données

- Diagnostic d'exploitation terminé
- Diagnostic d'exploitation en cours
- Communes

3148 ha

Soit environ **25%** de la SAU

0 1 000 2 000 m

Données IGN - BD Topo
Données SPL des Eaux du Cébron
Projection Lambert 93 (EPSG : 21543)

ENVELOPPE

- 206 800 € pour 2023 = 17 exploitation sur 35
- Comparatif 2022 : 511 000€ pour environ 45 exploitations

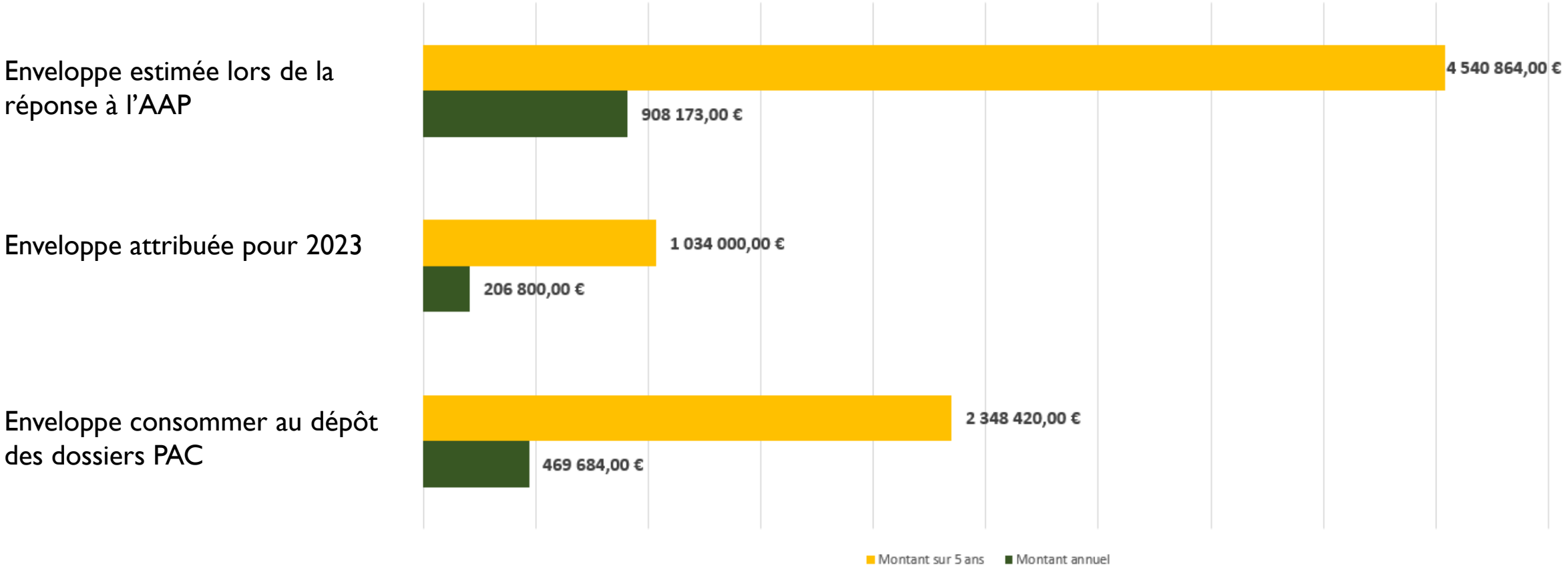

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

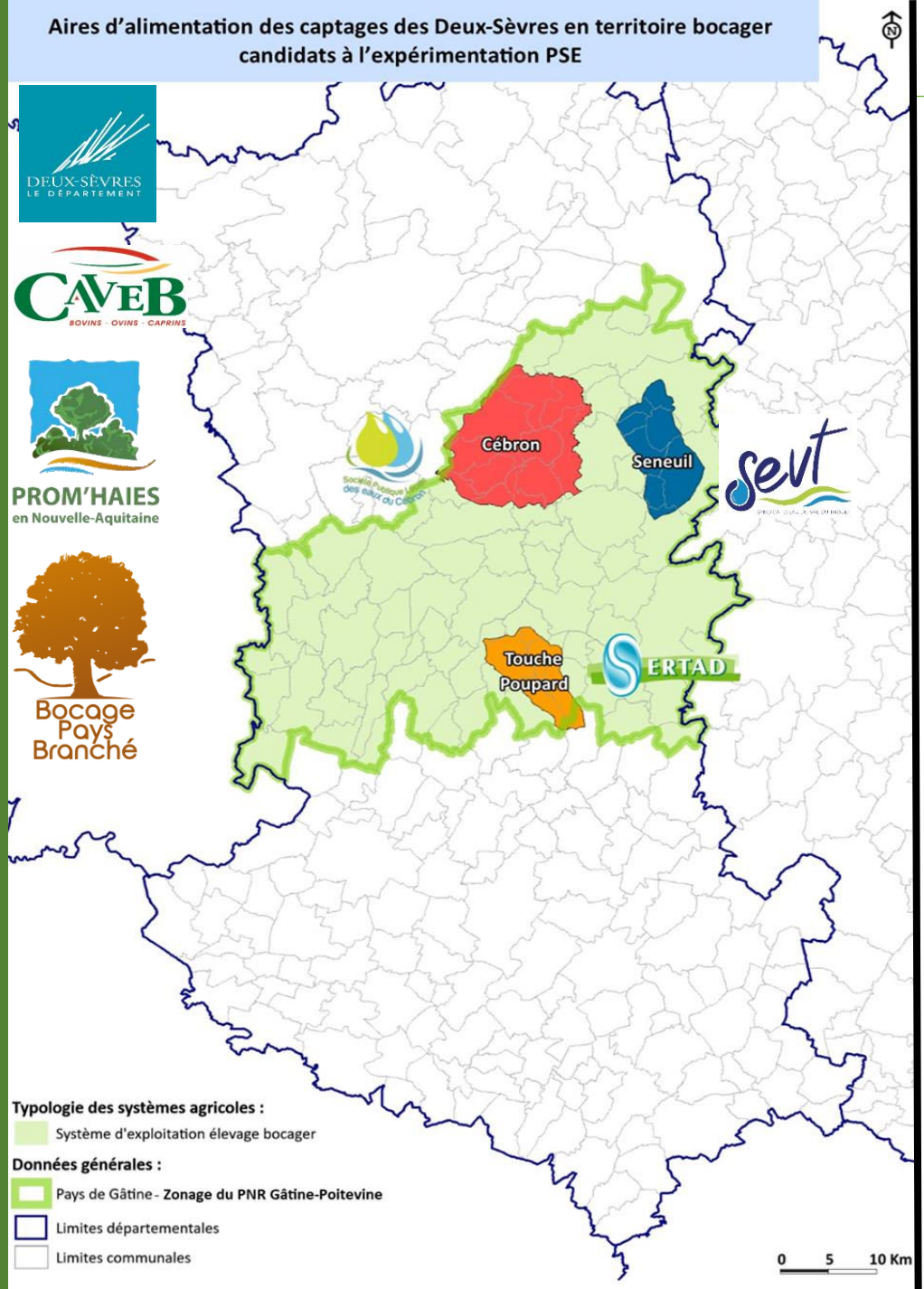

Paiements pour Services Environnementaux

- Contrat de 5 ans : convention signée entre le CD 79 et l'exploitation agricole
- Plafond d'aides : 60 000€ (application de la transparence GAEC jusqu'à 3 associés)
- Rémunération calculée à l'année selon la performance des indicateurs mesurant le service environnemental

Enveloppe PSE Gâtine : 1 884 000 €
Montant des contrats : 1 260 997 €

17 exploitation en PSE : 5 sur la zone Cébron

- 755,84 ha dans le bassin sur 909,9 engagés soit 83%

20% de SAU (ou 10 ha) en AAC
10 UGB
30% d'herbe
Pas d'aide CAB-MAB/MAEC

Finalisation de l'instruction de la 1er année pour un premier paiement 2023

Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
agence de l'eau Loire-Bretagne

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Paiements pour Services Environnementaux

- 2 ans pour souscrire au **label haie**
  - *Pré-audits juin 2023*
  - *Audits CERTIS automne-hiver 2023*



- Partenariat Prom'haie – Bocage Pays Branché :
  - *Suivis des exploitations en Label Haie*
  - *Assistance à l'entretien des haies*
  - *Journée technique (ouverte à tout le bassin versant)*



- Information, auprès des commune, des engagements Label Haies des agriculteurs



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Paiements pour Services Environnementaux

Privé

- Mise en place d'un dispositif interbassin spécifique à Re-sources ? Réponse à des appels à projets (France Agri Carbone)?
- Utilisation de dispositif existants ?
  - Cas de Régénération

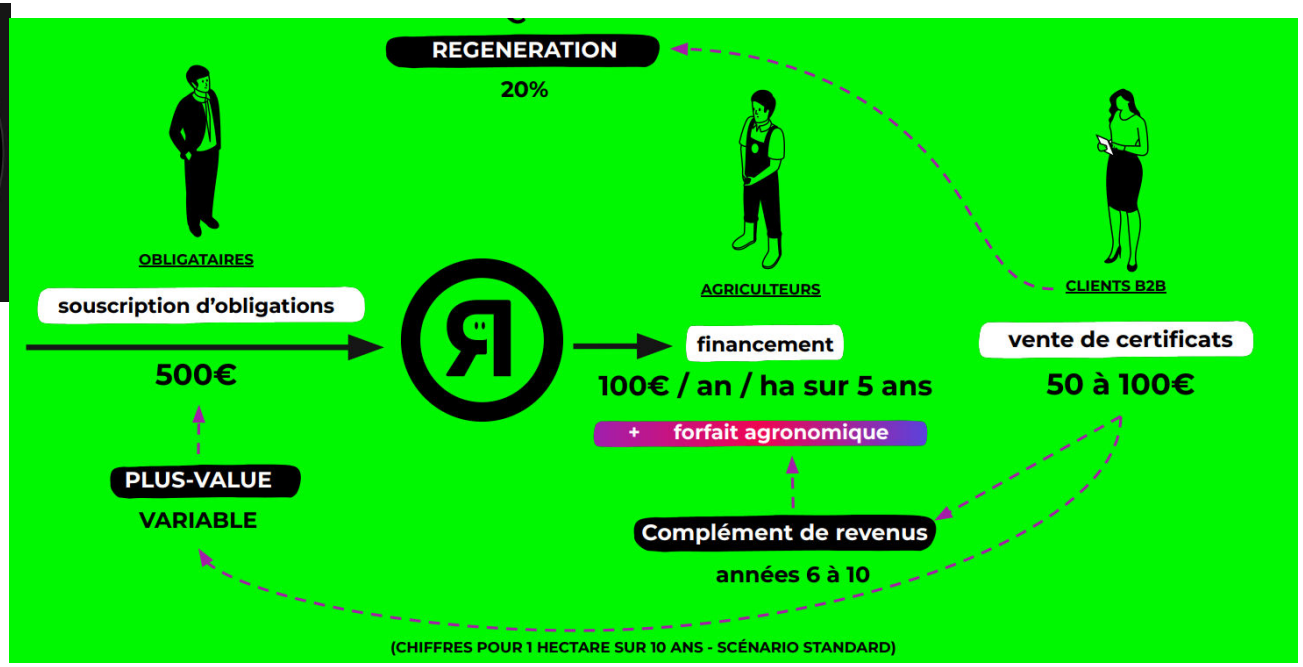

5 ans : 100 **€/ha**

Contrat : 10 ans

5 ans : Rémunération variable (stockage C, cours des certificats…)

- Accompagnement obligatoire sur 5 ans par un expert
- Pratiques conformes aux principes de l'agriculture régénératrices
- Certification du stockage carbone de l'exploitation : vente de ces certificats

AUTONOMIE en INTRANT







Haies bocagères : source de litière élevage

Date journée technique : 02 Mars 2022

8 participant.e.s

Technique	Récolte	Caractéristiques	Résultats stabule	Effluent
Copeau couche de 10 à 25 cm (1er exploitation)	Stocké 10-12 mois au sec bâché	Propreté sur 20 à 25 jours, plus épais autour des abreuvoirs, rafraichissement de la surface de la litière à la fraise pour utiliser la plaquette propre en dessous Scarification de la litière 1 à 2 fois par semaine	Propreté OK les 3 première semaine de la rentrée des bêtes, bon maintien par la suite Sur les lots d'hiver, salissement davantage observé	Meilleur stockage en bout de champs : moins de jus PH basique, pas acidifiant pour le sol contrairement au bois déchiqueté Limite naturellement la présence d'adventice
Couche de 10 cm + apports successifs (2e exploitation)	Bois laissé en place 10 mois puis broyé et stocké : la litière est plus humide à l'analyse	Couche de plaquette complétée par des apports réguliers (2 à 3 cm) de plaquette ou de paille	Ok les trois premières semaines, moins salissant sur le long terme	

Bocage Pays Branché

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES

Enjeu 2

Équilibre de la fertilisation phosphorée

EQUILIBRE PHOSPHORE

Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale

Accompagner les agriculteurs dans création-validation d'une **base d'échanges de matières** (fumiers-digestat-paille) **permettant un EQUILIBRE global du phosphore organique à l'échelle du groupe**

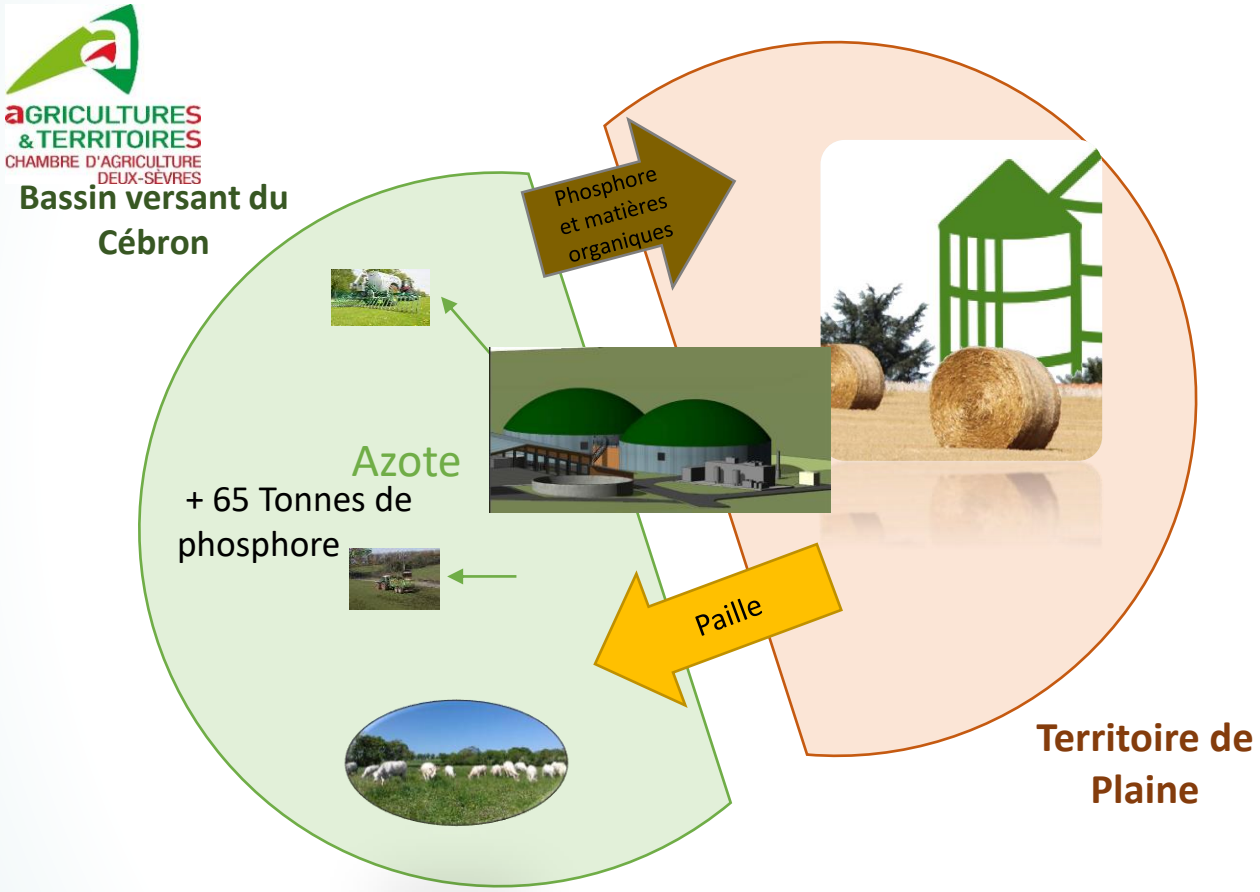

Historique

2020 : Création association, visite de sites de méthanisation collective et recherche d'un débouché énergétique.

En parallèle, projet arrêté rectificatif pour autoriser épandage produits issus de la méthanisation en périmètre de protection rapproché

2021 : Mise en sommeil du projet collectif par l'association : groupe trop restreint, pas de rentabilité économique

2022 : **Pas de poursuite du projet collectif d'unité de méthanisation sur la zone Cébron, choix de s'intégrer dans une filière déjà existante avec une unité en fonctionnement.** Négociation sur les valeurs d'échange paille/fumier.

EQUILIBRE PHOSPHORE

UN ARRETE **PREFECTORAL (02 mai 2023)** portant rectification de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 rectifié le 24 février 2017 et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection de la prise d'eau du Cébron et les servitudes afférentes, autorisant le modification de la filière de traitement et portant modification de l'arrêté préfectoral de DUP du 25 octobre 1979.

- ✓ ACTE la possibilité d'acquisition par le Département de parcelles situées en Périmètres de Protection Rapprochés

- ✓ DISTINGUE parmi les effluents agricoles « liquides » :
  -effluents peu chargés en phosphore (< 1kg/T)
  -les digestats liquides dont la teneur en phosphore est < 2,5 kg/T

- ✓ VALIDE une quantité de phosphore/ha de 50 kg/ha et par an

L'arrêté sera présenté en CLE du SAGE à l'automne 2023

Enjeu 3

Protéger les zones sensibles en PPR et en bordure de cours d’eau

PROTECTION ZONES SENSIBLES

Restaurer berges et ripisylves dégradées
SMVT et SPL Cébron partenaires


Passerelle bétail (Le Marais Bodin, Louin - 79)


Pompe à nez (Adilly -79)


Passage à gué (Lageon - 79)


Descente aménagée (Amailloux - 79)

Poursuivre l'action de mise en défend à partir de 2024 selon opportunités identifiées par diagnostic d'affluents du Cébron, Raconnière, Taconnière

PROTECTION ZONES SENSIBLES

Restaurer berges et ripisylves dégradées (Projet CTMA 2024-2026)

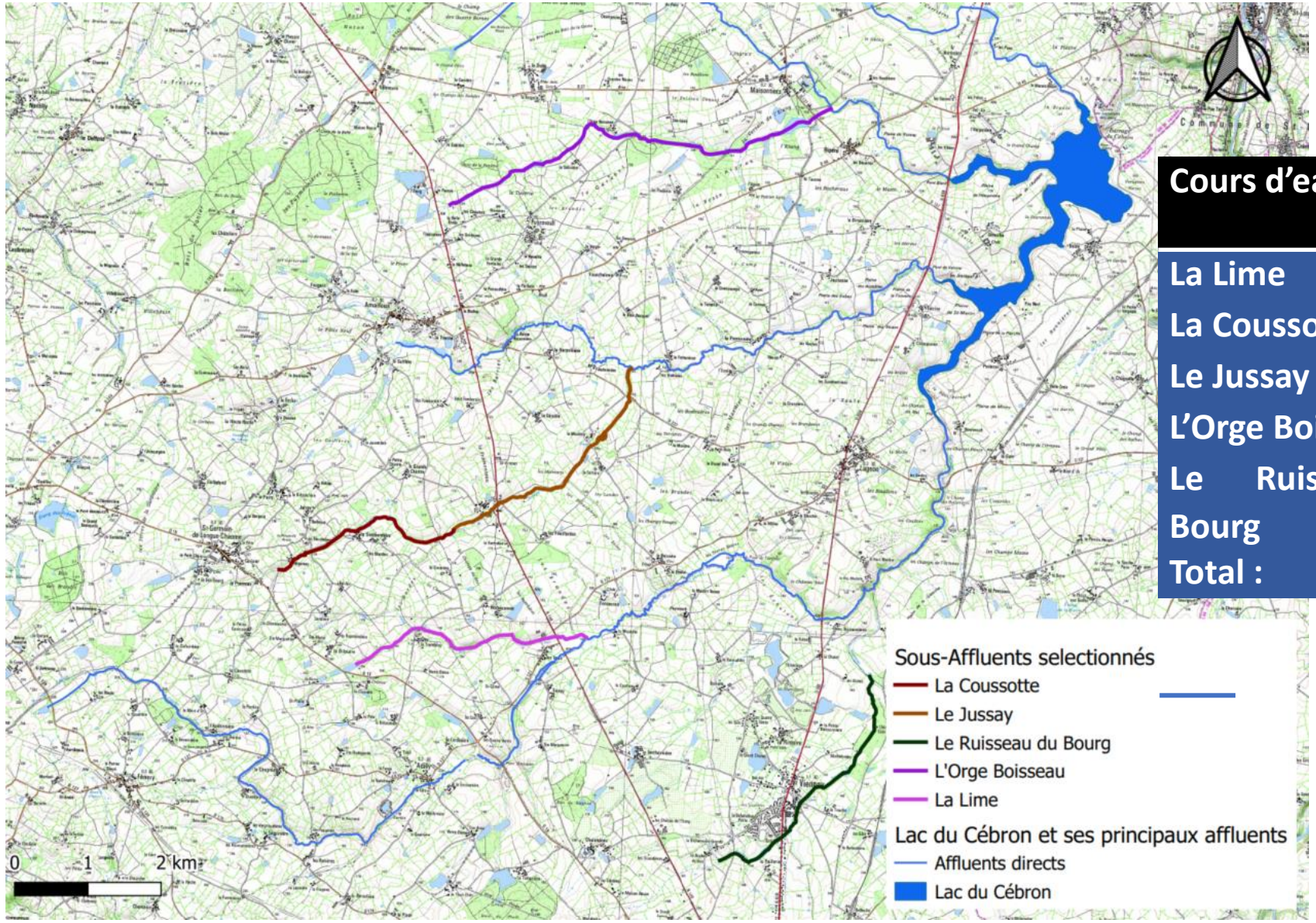

Cours d'eau	Linéaire arrondi en m
La Lime	3 516
La Coussotte	2 907
Le Jussay	3 743
L'Orge Boisseau	5 955
Le Ruisseau du Bourg	3 893
Total :	**20 014**

PROTECTION ZONES SENSIBLES

Restaurer berges et ripisylves dégradées
SMVT et SPL Cébron partenaires

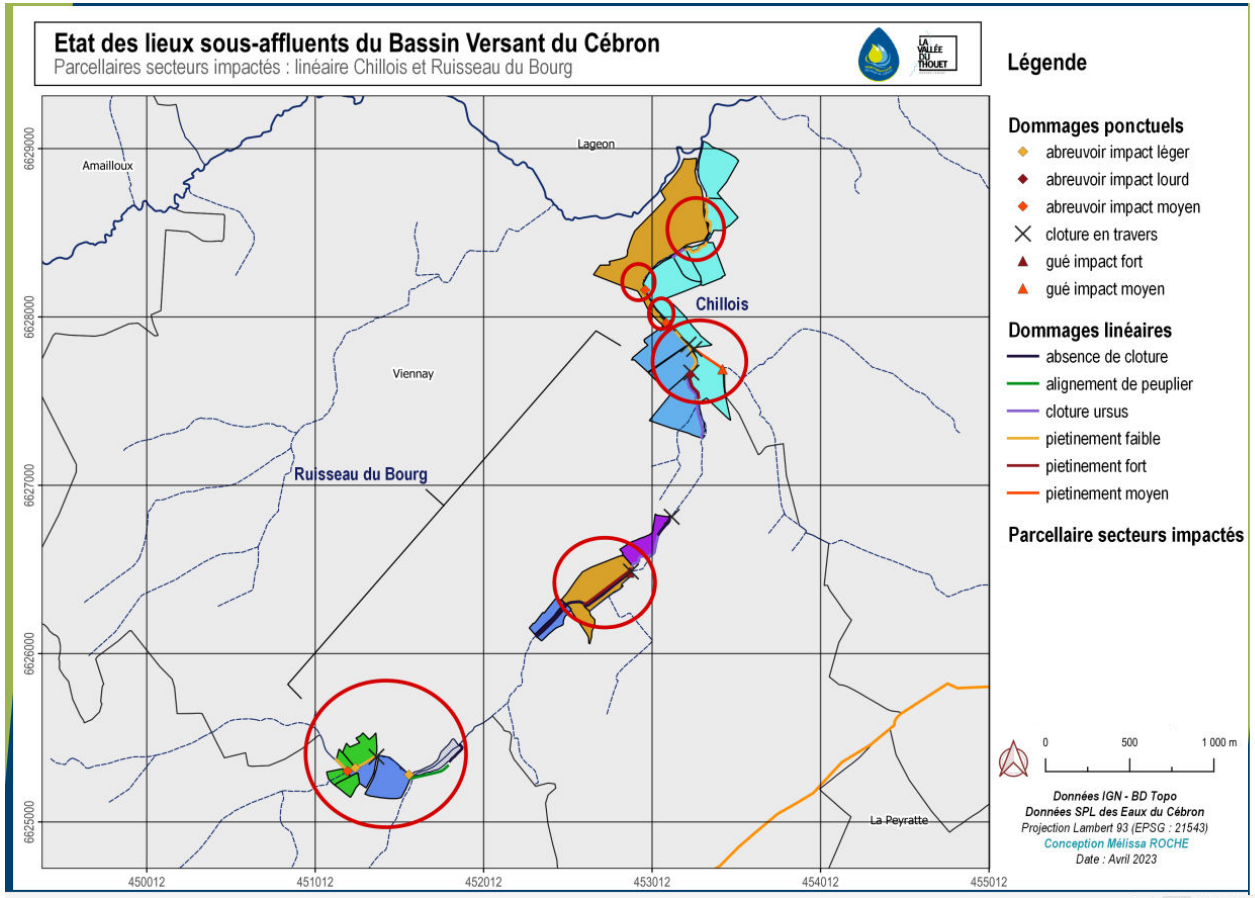

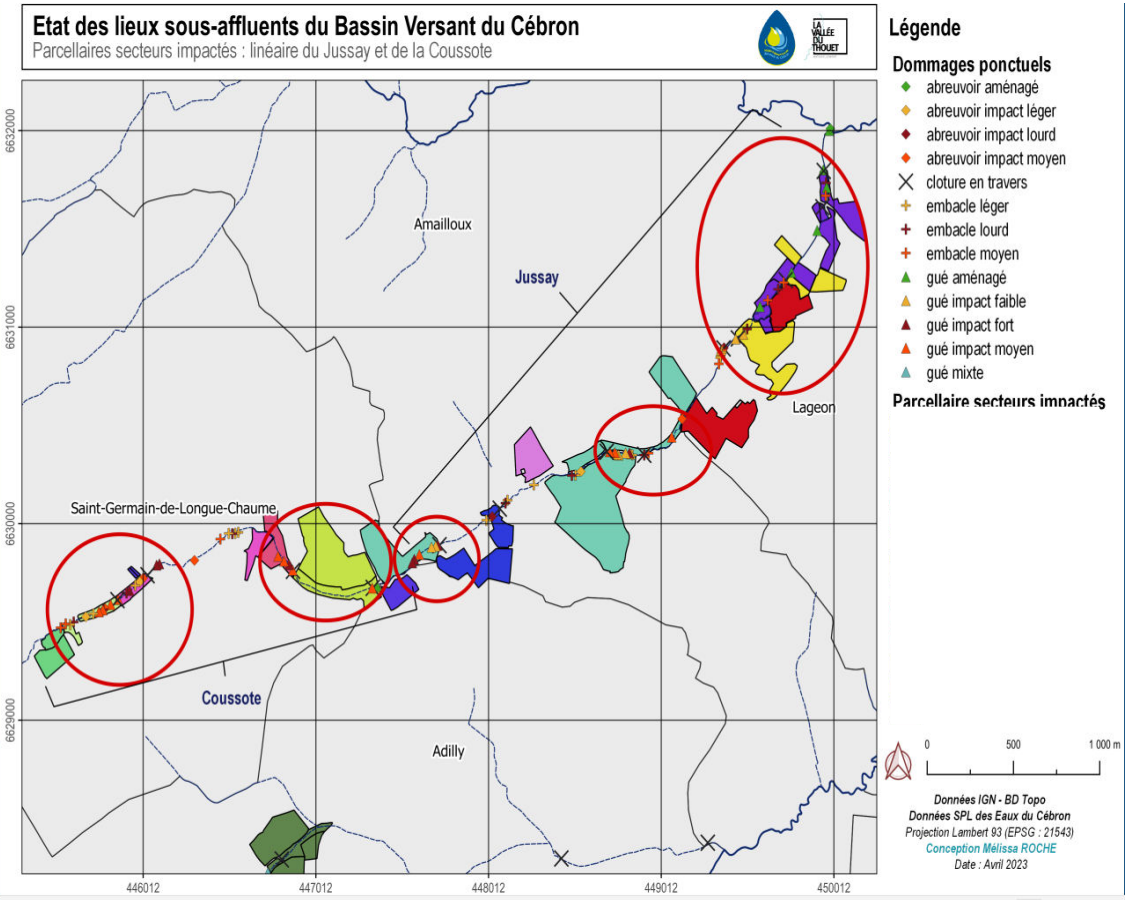

Le SMVT identifie les dégradations, les hiérarchise
La SPL du Cébron identifie les éleveurs/propriétaires et analyse l'opportunité

PROTECTION ZONES SENSIBLES

Animation Foncière

Objectif : Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière

Animation/Suivi zonage de Préemption (Espace Naturel Sensible; 400 ha)

Accompagnement, suivi des baux ruraux (BRCE)

Inscrit au contrat 2020/2022 : 60 ha
Bilan acquisitions 2020-2022 : 22 ha

Lots de parcelle en BRCE	Surfaces en ha
Gourgé	18,3 ha
Saint Loup Lamairé	31,4 ha
Louin	14,1 ha
Lageon	16,1 ha
Viennay	22 ha

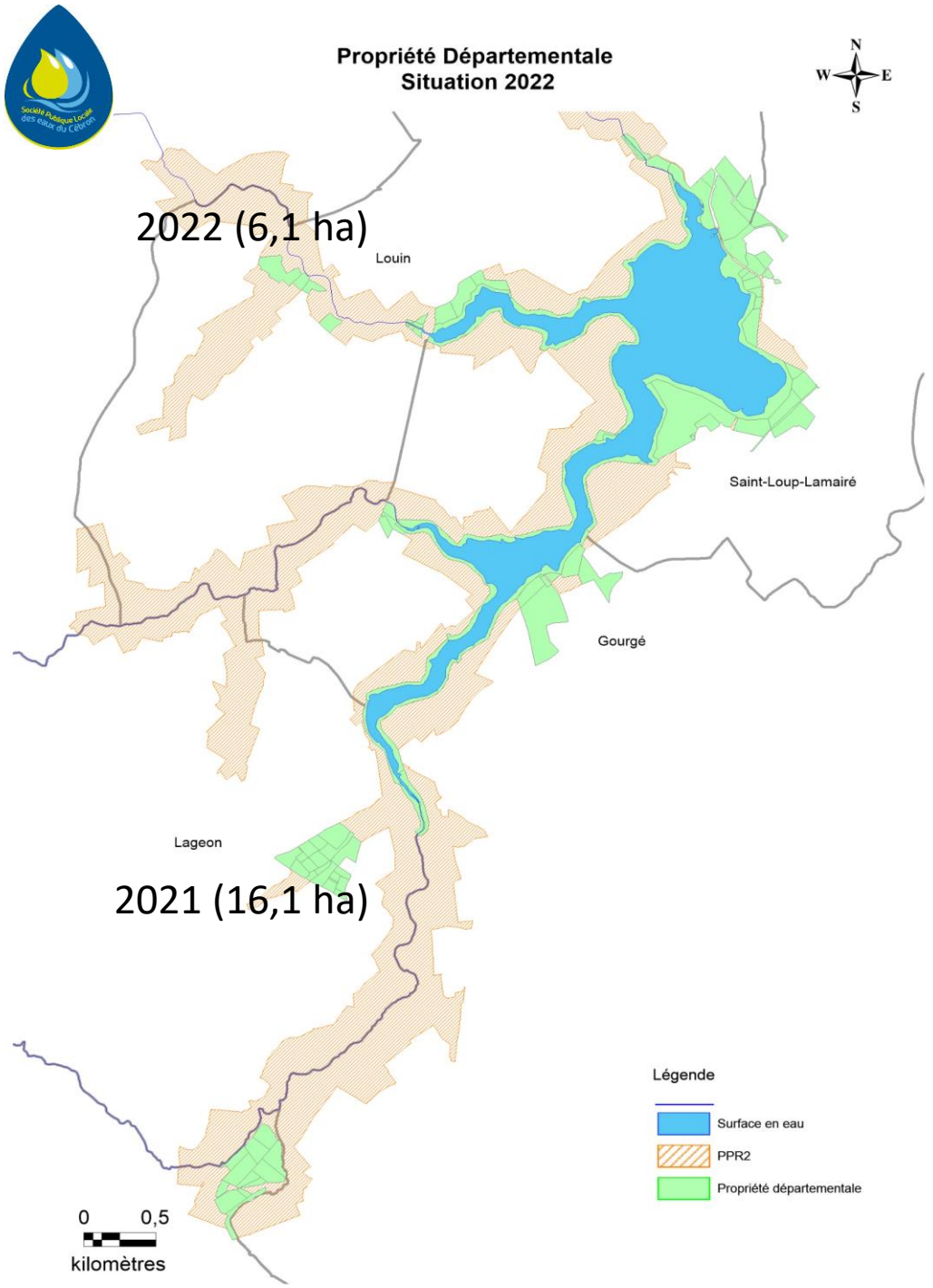

PROTECTION ZONES SENSIBLES

CADRE DEPARTEMENTAL POUR DES BRE PRAIRIES						
Clauses générales						
Exploitation	Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement, boisement…). Un seul renouvellement par travail superficiel du sol et sur validation par l'opérateur en 5 ans					
	Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé					
	Maîtrise des refus et des ligneux préférentiellement par fauche sans exportation des produits (pratique plus favorable que le broyage pour l'entomofaune). Broyage des lisières possible si un développement important de ronce est constaté.					
	Absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés (sur validation par l'opérateur) avant le 25 mai visant :- A lutter contre les chardons et rumex,- A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,					
	Obligation d'entretenir et de réparer les clôtures, notamment par le broyage des pieds de clôture au minimum tous les 2 ans.					
Entretien des éléments paysagers	Obligation de maintenir les éléments paysagers présent (mares, arbres isolés…) sans exercer de pression sur ces éléments (comblement, taille…) et obligation de maintenir les chemins.					
	L'entretien des haies et des arbres isolés présents (et ceux que le bailleur pourra éventuellement planter) sera réalisé en respectant les prescriptions suivantes : - interdiction d'arracher les haies ou arbres existants - pas de taille sommitale sauf autorisation expresse du bailleur, hauteur minimum de haie de 1,5 m (sauf contraintes de sécurité routière) - taille latérale à réaliser une fois tout les 3 ans au minimum, en se limitant à la taille des repousses consécutives au précédent entretien - respecter une largeur de haie de 1,5m minimum - taille latérale à réaliser hors période de reproduction de la faune, soit entre le 15 septembre et le 15 février. Ainsi qu'en dehors des périodes de gel et de forte hydromorphie afin de ne pas endommager les terrains. - Utilisation d'un matériel ou d'une pratique n'éclatant pas le bois (lamier de préférence) - Ne pas brûler les rémanents - Excepté pour des raisons de sécurité conserver les arbres morts ou sénescent.					
Suivi	Enregistrement des interventions mécaniques (dates fauche, broyage…) et des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées et transmission annuel de ces informations au BAILLEUR.					
Clauses optionnelles en fonction des enjeux et des pratiques agricoles de l'exploitant						
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**	**Niveau 5**	**Niveau 6**
Fauche	pas de contraintes de date de fauche	pas de contraintes de date de fauche	pas de contraintes de date de fauche	Fauche autorisée à partir du XXXX	Fauche autorisée à partir du XXXX	Fauche autorisée à partir du XXXX
Pâturage	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Pas de contrainte de date de pâturage	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Pas de contrainte de date de pâturage	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Pas de contrainte de date de pâturage	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Mise à l'herbe autorisée du XXXX au XXXX	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Mise à l'herbe autorisée du XXXX au XXXX	Pâturage : Chargement annuel moyen 1,8 UGB / ha, les dates de mise à l'herbe sont définies par le PRENEUR de manière à éviter le sur-pâturage et le défoncement du sol. Mise à l'herbe autorisée du XXXX au XXXX
Fertilisation	Apports azotés totaux total maximum de 60 UN/ha/an Dont maximum 40 UN/ha/an en minéral	Apports azotés totaux maximum de 40 UN/ha/an En minéral ou organique	Apports azotés totaux max de 40 UN/ha/an Sous forme organique uniquement.	Apports azotés totaux maximum de 60 UN/ha/an Dont maximum 40 UN/ha/an en minéral	Apports azotés totaux maximum de 40 UN/ha/an En minéral ou organique	Apports azotés totaux max de 40 UN/ha/an Sous forme organique uniquement.
	Apports phosphorés totaux maximum de 60 unités/ha/an Dont maximum 40 UN/ha/an en minéral	Apports phosphorés totaux maximum de 40 U/ha/an En minéral ou organique	Apports phosphorés totaux maximum de 40 U/ha/an Sous forme organique uniquement.	Apports phosphorés totaux maximum de 60 unités/ha/an Dont maximum 40 UN/ha/an en minéral	Apports phosphorés totaux maximum de 40 U/ha/an En minéral ou organique	Apports phosphorés totaux maximum de 40 U/ha/an Sous forme organique uniquement.
	Apport en potassium maximum 120 unités/ha/an Dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Apport en potassium maximum 80 unités/ha/an Dont au maximum 40 unités/ha/an en minéral	Apport en potassium maximum 80 U/ha/an Sous forme organique uniquement	Apport en potassium maximum 120 unités/ha/an Dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Apport en potassium maximum 80 unités/ha/an Dont au maximum 40 unités/ha/an en minéral	Apport en potassium maximum 80 U/ha/an Sous forme organique uniquement
Prix du bail (pratique existante ou pratique locale et conformité à l'arrêté)	-20%	-30%	-40%	-50%	-60%	-70%

Bail proposé sur zone Cébron

Actions transversales

FILIÉRE

ABATTAGE MOBILE

Hier utopique, demain une réalité ?

BIO NOUVELLE -AQUITAINE

AGROBIO DEUX-SÈVRES



28 juin 2022

8 participant.e.s dont 4 exploitants

- Présentation des différentes filière d'abattage mobile
  - *Camion modulaire autonome*
  - *Caisson d'abattage*
  - *Reprise d'abattoir par des groupes d'éleveurs…*
- Quels intérêts ? (Eviter le stress du au transport, impact sur la qualité, proximité éleveurs/animal, valorisé la maitrise du processus du circuit court « Né, élevé et abattu à la ferme »)
- Questionnement de l'intérêt de ce type de projet sur le territoire

FILIÉRE

Journée Bio interbassin

- Matinée grandes cultures :
  - Essais de couverts végétaux et présentation de matériels
  - Démo de triage à la ferme…

- Après-midi élevage :
  - Implantation des prairies en semis direct ou sursemis,
  - Transformation à la ferme,
  - Visites d'élevage…

29 septembre 2022
Airvault/Borcq sur Airvault






COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Participation PBS

Organisé par Pasquier Vgt'al, Beauchamp SAS, EURL Souchet

PBS 9 juin 2022 — EN ROUTE VERS L'AVENIR — St Aubin le Cloud (79)

NÉGOCE AGRICOLE CENTRE - ATLANTIQUE

vert l'avenir
PAR NACA - NÉGOCE AGRICOLE CENTRE ATLANTIQUE

Re-Sources

9 Juin 2022
Saint-Aubin-le-Cloud
Environs 900 exploitant.e.s

Salon à destination des professionnels sur l'innovation et la performance agricole
Village d'exposants (Céréales, autonomie fourragère, Agroéquipement…) , visite d'essais, démonstration de toaster mobile…

Sevt
SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Stand commun : Vert l'avenir et Re-Sources







COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Lancement Newsletter Cébron



- Lancement de la Newsletter Cébron designer par Tabula Rasa ; à destination des partenaires Re-Sources, exploitant.e.s du territoires….
- Tournage d'une vidéo sur le cheminement de l'eau : prévu pour 2023
- Préparation de Kakémono et plaquettes

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Mon père avait 3 vaches : Compagnie mouton major

- Accueil Re-Sources, bar à eau, et dégustation de produis locaux avec « Le Grimoire »
- Seul en scène : histoire d'un comédien dont le père était agriculteur
- 2 représentations au Vieux Vouhé: plus de 100 personnes par soir









COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Atelier Gaspido

- Temps d'échange et de présence pour la présentations des programme Re-Sources

- Après-midi pédagogique : Sensibilisation sur les économies en eau potable
  - Conseils quotidiens
  - Informations
  - Bricolages

4 jeunes de premier cycle présents







Poursuite des actions en médiathèque souhaité hors du cadre du mois de l'eau

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Participation au salon de l'élevage de Parthenay : 2023

- Vendredi : accueil des scolaires. Présentation du lien entre l'élevage et la ressource en eau via la maquette du bassin versant de Seneuil

- Tenue d'un stand ouvert au grand public sur l'ensemble du week-end

Du 22 au 24 SEPTEMBRE 2023 à Parthenay

Les signataires agricoles du contrat :

ReSources

CAVEB BOVINS · OVINS · CAPRINS

ELVEA79 Eleveurs et acheteurs associés

Ocealia UNE AGRICULTURE D'AVANCE

TERRENA LA NOUVELLE AGRICULTURE

Nouveau signataire

SAGE THOUET Deux-Sèvres • Vienne • Maine-et-Loire

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX-SÈVRES

FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

NÉGOCE AGRICOLE CENTRE - ATLANTIQUE

CERFRANCE entreprendre, ensemble

Nouveau signataire

Les Collectivités partenaires

LA VALLÉE DU THOUET NATURELLEMENT

Pays de Gâtine Parthenay

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

oglo BOCAGE BRESSUIRAIS

Les partenaires techniques

Bocage Pays Branché

CUMA DEUX-SÈVRES LA PUISSANCE DU GROUPE

gtv79 GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DES DEUX-SÈVRES

PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine

Les partenaires financiers :

Financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79


Merci de votre attention
Tour de table des structures